



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de souhaiter la bienvenue à M. Willem A. Udenhout, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République du Suriname, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. UDENHOUT (Suriname) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname et en mon nom propre, je vous félicite chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vos qualités professionnelles ainsi que les services que vous avez rendus avec tant de succès par le passé à la communauté internationale vous rendent particulièrement apte à exercer cette haute fonction. Nous sommes convaincus que sous votre direction avisée les travaux de cette Assemblée seront dirigés de façon efficace et fructueuse.

3. Par ailleurs, je tiens à dire que mon gouvernement a apprécié la façon équilibrée et efficace dont M. Jorge Illueca, du Panama, a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous lui adressons nos meilleurs vœux.

4. Le Secrétaire général doit être loué pour les efforts inlassables qu'il déploie au nom de la communauté internationale qui souffre et qui aspire au développement, à la paix et à la stabilité. Bien des progrès survenus dans ces domaines peuvent être attribués à son intervention personnelle dans des situations des plus délicates.

5. Nous souhaitons la bienvenue au Brunéi Darussalam dans la famille des nations et nous adressons nos meilleurs vœux au gouvernement et au peuple de ce nouvel Etat Membre.

6. Une année s'est écoulée depuis que ma délégation a eu l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Certes, il serait plus approprié de s'étendre longuement sur l'importance que revêt cette noble Organisation à l'occasion de la commémoration de son quarantième anniversaire l'année prochaine, mais je saisis cette occasion pour réaffirmer que mon pays adhère aux principes et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

7. Dans un monde où les antagonismes s'exacerbent, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en tant que plate-forme de dialogue, afin de réduire les tensions et de régler les conflits entre les

Etats, de remodeler le monde en un monde de justice, de paix, de prospérité et de dignité pour l'humanité et d'apporter l'espérance là où règne le désespoir.

8. Nous savons combien l'humanité est loin d'avoir réalisé ces nobles principes et combien l'existence même des Etats est menacée par les manifestations renouvelées et inquiétantes de mépris pour la souveraineté et l'intégrité territoriale. Nous savons dans quelle mesure on recourt encore abusivement à la puissance politique, militaire et économique dans de nombreuses régions du monde, alors qu'une grande partie de l'humanité continue à souffrir de privations et de sous-développement.

9. La République du Suriname adhère toujours aux principes de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats; c'est pourquoi nous demandons instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter ces principes, sans lesquels la paix et la prospérité ne seraient que de simples illusions.

10. Notre politique étrangère continue à refléter l'esprit du non-alignement et vise à appuyer la création d'un ordre international juste, fondé sur le règlement pacifique des différends, sur le respect de la souveraineté et sur le droit à l'autodétermination.

11. Face aux actes qui sont commis dans le monde, nous nous demandons parfois si ces principes universellement acceptés ne guident les actes que des petits Etats, car il semble que ceux qui sont en position de force ne s'accommodent pas aussi facilement de ces principes que ceux qui sont en position de faiblesse.

12. Il est temps d'apporter un changement. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'un nombre infini de résolutions et de déclarations, mais de la ferme détermination de mettre un terme à la duplicité et à l'application du principe "deux poids deux mesures" dans les affaires internationales.

13. En transformant le Suriname et en modifiant ses structures coloniales, nous partageons le destin de nombreux pays du tiers monde qui ont eu à surmonter divers obstacles, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur dans ce processus légitime. Ce n'est certes pas une tâche facile que d'unifier un peuple divisé dans le passé par des intérêts coloniaux et de l'éveiller à la conscience de sa propre destinée.

14. Cette tâche, qui consiste à assurer un développement véritable et bien équilibré de notre peuple et à édifier une économie saine, exige la mise en place d'une solide infrastructure. La réalisation de cette tâche et l'édification d'une nation indépendante bien intégrée dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes constituaient nos objectifs essentiels dès le début de notre révolution le 25 février 1980. Mais nos efforts ne suffisent pas à eux seuls pour accomplir cette tâche considérable.

15. Lorsque nous avons conclu le Traité sur la coopération aux fins du développement avec les Pays-Bas, lors de notre indépendance, nous étions convaincus que ce règlement de nos revendications historiques constituerait la base d'un développement économique et améliorerait le bien-être de notre peuple négligé pendant si longtemps.

16. Ce n'est peut-être pas le moment de s'étendre longuement sur le sort de ce traité solennel. Cependant, je dois vous dire, Monsieur le Président, que l'exécution de ce traité, conclu volontairement entre la République du Suriname et le Royaume des Pays-Bas, a été brusquement et unilatéralement interrompue en 1982, à la suite de quoi nous avons été privés des fonds que prévoyait ce traité. Nous sommes convaincus que cet acte arbitraire ne ralliera pas l'approbation de la communauté des Nations Unies.

17. Les nations peuvent avoir des divergences d'opinion au fil des ans sur des questions plus ou moins fondamentales. Cependant, la République du Suriname estime qu'aucun problème entre deux partenaires ou deux Etats souverains ne sera jamais réglé équitablement s'il n'est pas examiné lors d'un dialogue honnête, franc et loyal. Après tout, tels sont les principes qui ont présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions en tenir compte dans toute les circonstances. C'est pourquoi nous sommes prêts, et nous le déclarons publiquement, à examiner à tout moment la question de la coopération aux fins du développement avec toute partie, quelle qu'elle soit, qui porte un intérêt véritable au bien-être du peuple du Suriname.

18. C'est dans cet esprit que nous avons récemment approché les Pays-Bas afin d'examiner la normalisation de nos relations. Nous exprimons l'espoir que le dialogue, pour lequel les bases ont été jetées dans l'intervalle, permettra d'aboutir à un nouvel accord sur le traité que je viens de mentionner.

19. Nonobstant les effets contraires de la réduction inattendue de l'appui apporté à son développement économique, le Suriname a poursuivi ses efforts pour créer une économie autonome et nous sommes heureux d'indiquer que nos efforts visant à développer notre pays ont reçu un appui vigoureux et encourageant sur notre continent et au-delà.

20. L'un des problèmes les plus urgents qui se posent à notre hémisphère concerne la situation en Amérique centrale. Les peuples de cette région, à l'instar des autres, veulent le droit de déterminer librement leur propre avenir dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute ingérence ou intervention extérieure.

21. Nous sommes convaincus que des solutions militaires en Amérique centrale ne conduiront pas à l'établissement d'une paix durable. La politique suivie par certains Etats dans la région non-seulement s'écarte des principes fondamentaux régissant la conduite entre les Etats mais elle viole également la décision de la Cour internationale de Justice du 10 mai dernier¹.

22. Mon gouvernement appuie fermement les initiatives de paix du Groupe de Contadora. Nous exprimons l'espoir que l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [voir A/39/562, annexe] contribuera à l'instauration de la coopération, de la paix et de la stabilité dans toute la région.

23. Ma délégation espère également que la région des Caraïbes demeurera une zone de paix dans laquelle les peuples pourront exercer leur droit à l'autodétermination, à l'abri de toute ingérence et intervention extérieures. Nous souhaitons vivement que le peuple de la Grenade soit en mesure de déterminer son avenir, conformément à ses propres intérêts politiques, économiques et sociaux.

24. Je tiens à réaffirmer l'avis du Gouvernement de la République du Suriname, à savoir que la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats constitue une condition essentielle de la paix entre les nations, principe qui, malheureusement, n'est pas toujours respecté. Conformément à ce principe, chaque Etat a l'obligation de s'abstenir de susciter et d'organiser des actes de guerre civile ou de terrorisme, ou d'y participer dans un autre Etat, et de promouvoir toute activité pouvant aboutir à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre Etat.

25. C'est pourquoi le Suriname appuie l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement ou l'instruction de mercenaires. Nous demandons à tous les Etats de coopérer afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'achever cette importante convention.

26. La question de la Namibie, exemple malheureux du traitement inhumain des Noirs par des Blancs dominateurs, figure une fois de plus à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le 27 août dernier, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a tenu une réunion solennelle pour commémorer la Journée de la Namibie, anniversaire du jour où le peuple de Namibie s'est engagé dans la lutte armée contre le régime raciste de Pretoria, régime qui a continué à occuper ses terres, au mépris des nombreuses résolutions et décisions des Nations Unies ainsi que de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

27. Les efforts visant à parvenir à une solution internationalement acceptable, conformément aux principes fixés dans la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, ont abouti à l'adoption de la résolution 435 (1978), aux termes de laquelle le Conseil a adopté un plan détaillé visant à assurer le transfert des pouvoirs au peuple de Namibie, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons fort bien que six années se sont écoulées depuis. Le fait que la situation qui prévaut en Namibie continue à échapper à toute transition pacifique et prompte vers le gouvernement par la majorité est dû entièrement à l'intransigeance du régime raciste et expansionniste de l'Afrique du Sud.

28. Dans l'exécution de son mandat concernant la situation en Namibie, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux n'a cessé de lancer des appels pour que des mesures soient prises au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin d'amener l'Afrique du Sud à respecter les résolutions et décisions de l'Organisation. L'adoption d'un programme global de sanctions indiquerait à l'Afrique du Sud que la communauté mondiale ne peut tolérer plus longtemps ses tactiques et ses manœuvres.

29. Dans ce cas, des mesures décisives de la part de la communauté internationale ne se font que trop

attendre car, ce qui est en jeu ici, c'est la capacité de l'Organisation des Nations Unies de répondre comme il se doit aux besoins des millions de personnes qui souffrent encore sous l'oppression d'un régime colonial provocateur. Le Gouvernement de la République du Suriname dénonce l'établissement de tout lien ou de tout parallélisme entre l'indépendance de la Namibie et des questions extérieures sans pertinence.

30. Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer notre pleine solidarité avec le peuple héroïque de Namibie et nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle appuie sa juste lutte contre l'occupation coloniale et le pillage de l'uranium et d'autres ressources naturelles de son pays, ainsi que son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], le mouvement de libération nationale de la Namibie, qui est le seul représentant authentique du peuple namibien.

31. En ce qui concerne la situation en Afrique australe, ma délégation condamne fermement le régime raciste sud-africain qui poursuit sa politique de violence et de répression contre sa population noire, et exprime sa solidarité avec ceux qui luttent pour l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimination raciale et auxquels nous accordons tout notre appui.

32. Mon gouvernement rejette la nouvelle constitution trompeuse de l'Afrique du Sud et la parodie d'élections qui s'est tenue à cet égard. Je tiens également à réaffirmer notre appui et notre attachement à l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC], dont nous sommes solidaires et qui est le représentant de la majorité du peuple sud-africain, dans la lutte courageuse qu'il mène pour éliminer l'*apartheid* et apporter la liberté, la justice et l'indépendance au peuple sud-africain.

33. Ma délégation ne peut qu'exprimer sa préoccupation à l'égard de la situation au Moyen-Orient et déplore l'aggravation de la tension dans cette région. L'invasion et l'occupation illégale du Sud-Liban sont les fruits amers de la politique poursuivie par Israël en vue de dénier au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant et souverain.

34. Ma délégation réaffirme sa conviction qu'une solution juste et une paix durable au Moyen-Orient ne peuvent être réalisées sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés. Elle tient à souligner que le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire libanais est une condition indispensable pour le retour à l'indépendance de ce pays.

35. L'expansion de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, au cours des sept derniers mois, dans le golfe Persique, est le signe d'une plus grave détérioration des relations entre ces deux pays frères non alignés. Ma délégation constate avec regret que ce conflit cause de graves pertes humaines et matérielles aux pays intéressés, tout en faisant peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

36. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler le principe du règlement pacifique des différends, qui demeure au centre de la philosophie présidant à la coexistence pacifique. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et du

retrait immédiat des forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues, en tant que mesure préalable au règlement pacifique de cette guerre tragique qui, malheureusement, a vu l'emploi d'armes chimiques.

37. Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général pour les initiatives de paix qu'il a récemment prises en ce qui concerne les parties intéressées.

38. S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, ma délégation tient à réaffirmer qu'elle appuie le désir du peuple coréen de réunifier pacifiquement sa patrie divisée, par un dialogue entre le Nord et le Sud, sans aucune ingérence étrangère.

39. Le Gouvernement de la République du Suriname maintient aussi sa position quant au retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea et de l'Afghanistan, afin de permettre aux peuples de ces pays de parvenir à un règlement politique et de décider de leur propre destin.

40. A cet égard, nous saluons les récentes initiatives de paix que le représentant personnel du Secrétaire général a prises, à Genève, s'agissant de l'Afghanistan.

41. Chaque année, nous entendons la majorité des Etats demander un désarmement général et complet afin d'écartier la menace croissante que l'accumulation des armements, au plan international, fait peser sur l'humanité. Néanmoins, nous constatons une augmentation constante des dépenses militaires globales, car personne ne semble être en mesure de maîtriser la nervosité qu'inspire l'impression de se laisser devancer dans cette course meurtrière aux armements. En effet, il s'agit là d'une évolution dangereuse qui non seulement dévore les rares ressources financières, humaines et matérielles disponibles mais qui, en fin de compte, aboutira à la destruction totale de notre planète. C'est pourquoi mon gouvernement continue d'appuyer toutes les propositions sérieuses tendant à un désarmement général et complet et, en conséquence, nous invitons toutes les parties intéressées à négocier, en tant que mesure urgente, une réduction des armements.

42. Il est réconfortant de constater que la situation économique dans certains pays développés a récemment marqué une reprise. Cependant, pour la majorité des pays, et certainement pour les pays en développement, le cauchemar de la récession la plus longue et la plus grave des 50 dernières années persiste.

43. Les causes de cette crise persistante résident dans la structure même des relations économiques internationales, qui est encore fondée sur l'inégalité et la domination. Si le commerce, et non pas l'assistance, doit alléger nos problèmes, il faut malheureusement noter que le faible marché actuel des matières premières et des biens produits dans les pays en développement n'a pas apporté le soulagement nécessaire, en raison de la chute brutale des prix des produits de base et de la forte augmentation des prix des produits industriels, ainsi que des mesures protectionnistes dans divers pays développés qui, en même temps, entravent nos exportations.

44. Entre-temps, les dettes extérieures d'un grand nombre de ces pays ont atteint des proportions astronomiques. Il y a eu de nombreux appels urgents, et même désespérés, de réforme. Tous ces appels sont restés sans réponse. La situation a maintenant pris les dimensions d'une crise, comme en témoignent les

troubles sociaux et politiques qui sont récemment apparus dans de nombreux pays.

45. Pour faire face efficacement à cette crise, il faut adopter des méthodes d'approche globales et complètes, reflétant l'interdépendance des pays en développement et des pays développés ainsi que le caractère étroitement lié des problèmes affectant le système économique international.

46. Les négociations globales qui ont été entamées à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale devraient être réexaminées en apportant une prompt solution aux problèmes déjà exposés.

47. A cet égard, mon gouvernement estime que la coopération Sud-Sud doit être encouragée et facilitée, car c'est là un mécanisme précieux permettant de restructurer le système économique, tout en encourageant la coopération sous-régionale, régionale et inter-régionale.

48. Ma délégation espère ardemment que le Programme d'action de Caracas² continuera d'être un cadre important pour la création d'instruments et la mise au point de mécanismes nécessaires pour renforcer cette forme de coopération.

49. Dans notre propre région, des efforts constructifs ont été déployés, qui, en janvier de cette année, ont abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Quito [voir A/39/118]. De l'avis de mon gouvernement, les idées élaborées et les propositions avancées méritent l'attention particulière des pays industrialisés, car elles reflètent la réalité économique de l'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à cette déclaration, des mesures précises doivent être adoptées pour apporter un changement dans les politiques financières et commerciales actuelles, afin de faciliter l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés. Cela allégerait le fardeau de la dette des pays en développement et rétablirait les flux financiers aux fins du développement.

50. Le Comité de la planification du développement n'aurait pu choisir de meilleur titre pour la partie principale de son rapport que celui de "Crise ou réforme : Eliminer les obstacles au développement"³. Il n'y a pas d'autre solution. La réforme des relations économiques internationales, notamment du système financier et monétaire international, est une nécessité absolue. Une fois de plus, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle examine les demandes générales de changement de politique dans cette situation de crise et nous nous engageons à appuyer les mesures de haute priorité propres à faciliter la reprise mondiale.

51. Ma délégation se déclare profondément préoccupée par le grave problème de la sécheresse dans les pays africains subsahariens, où des dizaines de millions de personnes sont menacées par la malnutrition, la disette et la famine. La sécheresse des trois dernières années, venant s'ajouter à la récession internationale, a gravement affecté ces pays.

52. Nous attachons une grande importance au Programme d'action spéciale pour l'Afrique et nous l'appuyons totalement. Il doit donner un élan aux efforts conjugués de la communauté internationale pour fournir l'assistance.

53. En tant qu'Etat signataire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴, le Suriname est devenu membre de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à accomplir les tâches qui y sont inhérentes. Selon nous, les décisions adoptées lors de la première session de la Commission préparatoire en 1983 répondent aux normes d'une coopération internationale égale et équitable pour ce qui est de l'exploitation des ressources minérales de la zone internationale des fonds marins.

54. Le Gouvernement du Suriname regrette que ces résultats positifs des travaux de la Commission soient entravés par les activités de quelques grands pays industrialisés. Ils ont entamé des négociations entre divers consortiums dans leurs pays respectifs et sont en voie d'élaborer des accords bilatéraux ou multilatéraux en dehors du champ d'application de la Convention dans le but de saper les travaux de l'Autorité internationale des fonds marins. Du fait de ces activités, la Commission préparatoire n'a pu achever sa tâche au cours de sa deuxième session tenue cette année, notamment en ce qui concerne la question de savoir si la Commission préparatoire devrait également agir en tant qu'organe chargé du règlement des différends. Nous condamnons ces activités. Les ressources du fond des mers doivent être exploitées d'une façon ordonnée au profit de l'humanité et doivent contribuer à un système économique mondial plus équitable et plus honnête. C'est pourquoi nous rejetons tous les accords séparés aux termes desquels les principaux pays industrialisés se partageraient les fonds marins. Nous lançons d'urgence un appel à tous les Etats industrialisés, qu'ils aient ou non signé la Convention, leur demandant de s'abstenir d'entreprendre toute activité qui se situerait en dehors du champ d'application de la Convention. En effet, nous estimons que la législation de l'exploitation du fond des mers et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est une percée très importante pour sortir de l'impasse économique entre pays développés et pays en développement.

55. Mon gouvernement tient à marquer sa satisfaction à propos de la Déclaration économique faite à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés⁵, qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983 et aux termes de laquelle il a été souligné que l'Antarctique revêtait pour le monde une importance considérable sur le plan de l'environnement, du climat, de la science et des possibilités économiques. Il a été également déclaré que l'exploration de cette région et l'exploitation de ses ressources devraient être menées au profit de l'humanité et d'une façon qui soit compatible avec la protection de l'environnement de l'Antarctique. Pour ces raisons, mon gouvernement estime que l'établissement d'un nouveau régime pour le continent de l'Antarctique est nécessaire, afin de permettre à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de tirer parti de ses ressources. Si les principes de "patrimoine commun" et d'"avantage commun" énoncés dans les traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer étaient appliqués dans un nouveau régime pour l'Antarctique, la raison et la justice n'en seraient que mieux servies.

56. L'Organisation des Nations Unies a été créée dans un esprit de bonne volonté et d'optimisme. Les problèmes mondiaux qui se sont accumulés depuis près de 40 ans et qui menacent de saper notre communauté mondiale ont été décrits de manière éloquente et avec précision en de multiples occasions. L'Organisation a dépeint et condamné le racisme avec une rhétorique implacable, de même que la course aux armements entre les superpuissances, le sort des nécessiteux, des exploités et des opprimés de la Terre, les conflits armés entre les pays frères, le mépris de la souveraineté nationale, les violations de l'intégrité territoriale, le fardeau de la dette et le déséquilibre inquiétant des relations économiques. Cependant, nous devons constater avec tristesse que l'éloquence déployée ici à cette tribune semble plutôt devoir remplacer les mesures efficaces qui s'imposent plutôt que de les susciter. C'est pourquoi ma délégation espère que l'Organisation des Nations Unies prendra bientôt davantage de mesures concrètes qui seraient reconnues dans le monde entier comme des succès, conformément à ses nobles principes.

57. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname pour la déclaration importante qu'il vient de faire.

58. M. MARTYNENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine vous félicite chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale et vous souhaite plein succès dans vos tâches lourdes de responsabilités.

59. Nous nous inclinons également devant la façon compétente dont M. Illueca, l'actuel président de la République du Panama, a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

60. Ma délégation voudrait également féliciter le Brunéi Darussalam à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

61. Dans la situation internationale qui s'est gravement détériorée du fait des milieux impérialistes, les peuples du monde s'attendent que l'Organisation des Nations Unies concentre ses efforts sur la solution du problème principal de l'époque contemporaine, à savoir la prévention de la guerre nucléaire. Nous sommes profondément convaincus que ce problème doit se trouver au centre des préoccupations de cette session de l'Assemblée générale. La solution d'autres problèmes urgents auxquels doit faire face l'humanité est directement tributaire de la capacité du monde à éviter l'holocauste nucléaire.

62. L'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont présenté à cette session de l'Assemblée générale une série de propositions et d'initiatives spécifiques. Elles représentent un programme d'action réaliste et bien fondé visant à freiner la course aux armements, à supprimer la menace de guerre nucléaire, à éliminer les conflits et les foyers de tension, à introduire le principe fondamental du non-recours à la force dans les relations internationales, le retour à la détente et le maintien de relations normales entre Etats dotés de systèmes sociaux différents.

63. L'application de ce programme permettrait non seulement d'éliminer la menace de la guerre, mais aussi de consacrer d'immenses ressources matérielles à la solution des problèmes du développement économique et social, notamment à l'aide aux pays en développement.

64. A cet égard, on peut mentionner un certain nombre d'initiatives prises par d'autres pays épris de paix, les pays non alignés.

65. Malheureusement, nous devons constater que la voie vers ces objectifs cruciaux est semée d'obstacles dont le principal est la politique étrangère militariste ouvertement proclamée et obstinément menée par les Etats-Unis.

66. L'ambition des Etats-Unis d'atteindre la supériorité militaire, le déploiement en Europe occidentale de nouveaux missiles nucléaires américains de première frappe, les accumulations énormes dont regorgent les arsenaux nucléaires et les tentatives de transformer l'espace en une arène pour la course aux armements ont alourdi le climat international.

67. Faisant fi de la volonté des pays et des peuples, les Etats-Unis ont érigé le terrorisme en politique d'Etat et ils tentent de faire de la planète entière, pratiquement, la "sphère de leurs intérêts vitaux", ainsi qu'en témoignent les événements du Liban et de la Grenade, l'intervention de fait en El Salvador, la guerre non déclarée contre le Nicaragua, l'appui au régime raciste sud-africain, les menaces à l'encontre de Cuba et de la Syrie, l'escalade des tensions dans le golfe Persique, l'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, une présence militaire accrue et l'installation de bases militaires dans de nombreuses régions du monde.

68. Ayant procédé au déploiement de leurs nouveaux missiles nucléaires en Europe occidentale, les Etats-Unis ont interrompu le processus de négociations sur la limitation et la réduction des armes nucléaires; ils ont exacerbé l'affrontement nucléaire sur le continent et ont fait naître une nouvelle menace pour la paix mondiale.

69. Les armes nucléaires des Etats-Unis de moyenne portée ne représentent pas seulement un danger pour les pays de l'Europe de l'Est, elles ont également dans leur cran de mire des dizaines de pays, au Moyen-Orient, au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

70. Aucun subterfuge verbal ne peut dissimuler la réalité, c'est-à-dire que de nouveaux missiles américains sont déployés en Europe, que les possibilités de négociations sont de plus en plus entravées et que des obstacles supplémentaires sont dressés sur la voie menant à une réduction des armements nucléaires.

71. La situation s'est encore aggravée avec l'apparition récente, en Europe occidentale, de sentiments revanchistes. Il est vrai qu'on essaie de nous convaincre que nous exagérons ce danger. Mais le peuple ukrainien, qui a connu les horreurs de la seconde guerre mondiale et qui a payé un énorme tribut en souffrances et en pertes humaines, ne peut demeurer indifférent devant le fait que, dans certains milieux, on revendique ouvertement des modifications aux frontières existantes en Europe et une révision des traités conclus par la République fédérale d'Allemagne; on voit même germer des idées délirantes de "renaissance du Reich" à l'intérieur de ses frontières de 1937.

Il convient de noter que des membres du gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires prennent part à ces rassemblements revanchistes. Le revanchisme étayé par les missiles nucléaires américains représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

72. Nous avons entendu proclamer dernièrement, dans certaines capitales occidentales, des intentions pacifiques et la nécessité de renouer le dialogue politique. Pourquoi attendre, alors ? Les pays de la communauté socialiste ont toujours fermement préconisé les accords et une amélioration du climat politique. Ce qu'il nous faut maintenant ce ne sont pas des discours sur l'utilité de négociations, mais la volonté de mener des négociations sur les questions de fond et de parvenir à des accords fondés sur le principe de l'égalité et de la sécurité équivalente. Il nous faut des actes concrets et non des paroles.

73. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Presidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Konstantin U. Tchernenko, a déclaré à ce sujet :

“Nous lançons un appel sans équivoque aux Etats-Unis et à leurs alliés : le moment est venu pour eux de réaffirmer, par des actions concrètes, leur part de responsabilité dans le sort du monde, de comprendre qu'il est vain de poursuivre une politique de force et de miser sur la course aux armements; il est temps qu'ils prouvent qu'ils veulent vraiment, et pas seulement en apparence, engager un dialogue et des négociations pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes dont dépend l'avenir de l'humanité.”

74. Si toutes les puissances nucléaires, suivant l'exemple de l'Union soviétique et conformément aux vœux de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, assumaient l'obligation de ne pas recourir les premiers aux armes nucléaires cela contribuerait de façon décisive à libérer l'humanité de la menace nucléaire. Comme l'ont proposé certains pays, cette obligation pourrait être consacrée dans un instrument juridique international. Incontestablement, la mise en application de l'initiative bien connue, émanant de l'Union soviétique, concernant le respect de certaines règles de conduite dans les relations entre Etats dotés d'armes nucléaires serait d'une importance primordiale à cet égard.

75. La situation internationale connaîtrait une amélioration sensible avec l'adoption de mesures telles que le gel des armes nucléaires de la part de toutes les puissances nucléaires ou, dans un premier temps, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, sur une base bilatérale; cela constituerait un exemple pour les autres puissances nucléaires et représenterait un pas important vers la réduction substantielle et l'interdiction complète des armes nucléaires:

76. La RSS d'Ukraine appuie la déclaration commune publiée le 22 mai 1984 par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède [voir A/39/277], qui représente, en substance, un appel en faveur du gel des arsenaux nucléaires.

77. L'Union soviétique a proposé un accord immédiat pour mettre fin à l'accumulation quantitative de

tous les éléments d'armes nucléaires, renoncer au déploiement de tous nouveaux types et genres d'armes nucléaires et établir un moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires. La conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires serait un corollaire à ce moratoire. Les dispositions essentielles de ce traité ont été proposées par l'Union soviétique dès la trente-septième session de l'Assemblée générale⁶ qui, comme on le sait, s'est prononcée en faveur de l'élaboration d'un tel traité et a recommandé que la Conférence du désarmement prenne les mesures qui s'imposent. Nous estimons qu'il incombe au premier chef à la Conférence du désarmement de déployer le maximum d'efforts afin de résoudre cette question dont la solution se fait attendre depuis trop longtemps.

78. La RSS d'Ukraine appuie l'initiative tendant à la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde, y compris sur le continent européen.

79. L'exclusion de l'espace extra-atmosphérique de la sphère de la course aux armements est une question organiquement liée au problème de la prévention de la guerre nucléaire. Conformément à la résolution de la trente-huitième session de l'Assemblée générale [résolution 38/70], adoptée à la majorité écrasante des Etats Membres, la Conférence du désarmement devrait élaborer un accord en ce sens. Cependant, du fait de la position des Etats-Unis qui cherchent à utiliser l'espace comme tremplin pour pouvoir impunément porter le premier coup nucléaire, les négociations sur cette question urgente et importante n'ont même pas commencé.

80. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que l'Assemblée générale doit résolument s'opposer aux plans de militarisation de l'espace extra-atmosphérique et exiger que des négociations soient entamées immédiatement sur ce problème pressant, au niveau tant bilatéral que multilatéral.

81. Les innombrables possibilités qu'offre l'espace extra-atmosphérique devraient être exploitées dans l'intérêt de l'humanité tout entière et non pas à son détriment. C'est précisément cet esprit qui a animé l'Union soviétique en avançant la nouvelle proposition qui consiste à demander l'inscription à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale d'une question intitulée “Utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques au profit de l'humanité” [A/39/243].

82. L'exploration pacifique de l'espace, qui est devenue le symbole des réalisations spectaculaires de la science et de la technique, est destinée à servir d'instrument efficace dans la solution de nombreux problèmes dans le monde, y compris celui du développement économique. La RSS d'Ukraine apporte une contribution de taille à l'exploration pacifique de l'espace et, par conséquent, elle souscrit de tout cœur à la proposition soviétique visant à trouver une solution radicale au problème de la prévention de la militarisation de l'espace et à son utilisation à des fins créatrices et non plus destructrices.

83. Si l'on avait l'assurance que l'espace serait libre de toute arme, la voie serait ouverte à une coopération fructueuse des Etats dans ce domaine et en fin de compte à la création d'une organisation mondiale

pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

84. Il faut résoudre de toute urgence les questions relatives à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques. L'Union soviétique a présenté un projet d'éléments essentiels d'une convention sur la question⁷, qui ont été complétés récemment après avoir pris en considération les souhaits d'un certain nombre de pays au sujet de la vérification du processus tout entier de la destruction des armes chimiques, projet qui se trouve maintenant sur la table de négociation de la Conférence du désarmement.

85. Nous sommes convaincus que ce projet représente une base constructive pour l'interdiction de ce type d'armes particulièrement barbares de destruction massive. La proposition récente des Etats parties au Traité de Varsovie tendant à libérer l'Europe des armes chimiques est également motivée par le désir de parvenir à cet objectif. Son application permettrait de réduire considérablement le risque de guerre chimique sur le continent et, par conséquent, dans le monde entier et de commencer à réduire les arsenaux chimiques.

86. La mise en œuvre de ces mesures régionales partielles pourrait promouvoir les efforts globaux tendant à accélérer la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, ce qui demeure l'objectif final des Etats parties au Traité de Varsovie. Cela stimulerait l'adoption de mesures comparables sur d'autres continents aussi.

87. En même temps, il faut bien constater avec regret que le projet de traité tant rebattu des Etats-Unis sur l'interdiction des armes chimiques⁸ est nettement négatif dans sa façon d'aborder ce problème extrêmement important et il contient des dispositions inacceptables pour de nombreux Etats, même à ce stade. On a l'impression que le projet de traité des Etats-Unis a été déposé dans un seul but, celui de masquer les préparatifs accélérés des Etats-Unis dans la mise en œuvre d'un programme de réarmement chimique dont le coût s'élève à 10 milliards de dollars.

88. Je tiens à rappeler d'autres propositions avancées par les pays socialistes. Je citerai le programme de désarmement nucléaire par étapes visant une réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur totale élimination. L'urgence de ce programme reste toujours aussi actuelle.

89. La mise en œuvre d'une proposition récente présentée par les Etats parties au Traité de Varsovie, adressée aux pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], relative à l'ouverture de négociations sur la question de la non-augmentation mutuelle des dépenses militaires et de leur réduction subséquente⁹ pourrait constituer une mesure importante dans la limitation de la course aux armements sous toutes leurs formes. Cette proposition revêt une urgence toute particulière face à l'accroissement effréné des crédits budgétaires militaires des Etats-Unis et de leurs partenaires de l'OTAN.

90. La proposition des pays socialistes [voir A/39/300] relative à la conclusion d'un traité sur le non-recours mutuel aux forces militaires et sur le maintien des relations de paix entre les Etats parties au Traité

de Varsovie et de l'OTAN revêt une très grande importance dans la situation actuelle.

91. La délégation de la RSS d'Ukraine considère que la proposition de la République populaire mongole [A/39/141] relative à l'adoption d'une déclaration sur le droit des peuples à la paix est un acte moral et politique important en vue d'empêcher les actes de ceux qui entretiennent l'idée délirante de gagner une guerre nucléaire. L'exercice de ce droit est pour chaque Etat un devoir fondamental dont l'accomplissement exige que la politique des Etats, surtout ceux dotés d'armes nucléaires, tende à l'élimination de cette menace à la survie de l'humanité. L'adoption de cette proposition par l'Assemblée générale contribuerait à mobiliser les efforts du monde entier pour empêcher une catastrophe nucléaire et préserver la vie sur Terre.

92. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que, dans la dangereuse situation internationale actuelle, les Etats-Unis ont une tâche importante à accomplir, à savoir l'adoption d'autres mesures particulières visant elles aussi le renforcement de la sécurité internationale et surtout l'élimination des foyers de tension et des conflits militaires, ainsi que la cessation des actes d'agression dans différentes régions du monde.

93. Dans ce contexte, l'initiative soviétique [A/39/244] relative à l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question importante et urgente intitulée "Inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat et de toute action des Etats visant à saper le système politique et social d'autres Etats souverains" est particulièrement pertinente et opportune. Nous pensons que, en condamnant vivement la politique et la pratique du terrorisme d'Etat en tant que façon de traiter avec les autres Etats et les peuples, l'Assemblée générale contribuerait de façon tangible à instaurer des garanties politiques de paix, à renforcer la sécurité des Etats, individuellement, et à consolider la sécurité internationale dans son ensemble.

94. Cela fait presque 40 ans que de graves tensions existent au Moyen-Orient où l'agresseur israélien, jouissant de l'appui direct et de la protection des Etats-Unis, poursuit sa politique d'occupation et d'annexion des Etats arabes, procède à des opérations punitives contre les patriotes libanais et palestiniens et menace la Syrie. Ce terrorisme international et ce banditisme, élevés au niveau de politique d'Etat, ont transformé la région du Moyen-Orient en un foyer de conflits militaires constants, représentant une grave menace pour la paix mondiale.

95. Les intérêts vitaux des peuples du Moyen-Orient ainsi que ceux de la sécurité internationale dans son ensemble exigent que nous parvenions rapidement à un règlement complet, juste et durable dans la région.

96. Les principes fondamentaux et les modalités concrètes de la solution de ce problème sont exposés dans les "Propositions présentées par l'Union soviétique concernant un règlement au Moyen-Orient" [voir A/39/368]. Il s'agit en premier lieu de reconnaître qu'il est inadmissible de s'approprier les terres d'autres peuples par l'agression. Par conséquent, les territoires occupés par Israël depuis 1967 doivent être rendus aux Arabes. Le droit inaliénable du peuple palestinien — dont le seul représentant légitime est l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] — à l'autodétermination et à l'instauration de son propre

Etat doit être garanti dans la pratique. Enfin, il doit être mis fin à l'état de guerre entre les Etats arabes et Israël, et tous les Etats de la région doivent se voir assurer le droit de vivre et de se développer dans la sécurité et l'indépendance.

97. Ce n'est que par des efforts collectifs auxquels participeraient toutes les parties intéressées qu'un règlement global, véritablement juste et réellement durable au Moyen-Orient peut être réalisé. Une conférence internationale sur le Moyen-Orient pourrait permettre de parvenir à un tel règlement. Cependant, les Etats-Unis et Israël s'opposent catégoriquement à la tenue de cette conférence.

98. L'aggravation de la situation en Amérique centrale et l'escalade de l'ingérence armée des Etats-Unis dans les affaires des Etats souverains de la région nous préoccupent gravement. L'invasion pirate de la Grenade indépendante par les Etats-Unis et son occupation continue ne peuvent être qualifiées que de terrorisme.

99. De même, la guerre non déclarée menée par les Etats-Unis contre le Nicaragua par la formation, l'armement et l'infiltration dans ce pays de gangs de mercenaires est un acte de terrorisme d'Etat.

100. Il en est de même de la politique que les Etats-Unis mènent en El Salvador, où les milieux réactionnaires, aidés par Washington, commettent le génocide contre leur propre peuple dans l'espoir d'anéantir sa lutte pour leur libération.

101. La RSS d'Ukraine se prononce catégoriquement contre l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Etats souverains en Amérique centrale. Nous préconisons une juste solution politique des problèmes de la région par la négociation. Nous appuyons les propositions constructives présentées par le Nicaragua et les efforts du Groupe de Contadora pour éviter qu'un conflit important n'éclate dans la région. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à sa présente session peuvent et doivent jouer un rôle important pour apaiser les tensions et parvenir à un règlement politique dans cette région.

102. Un dangereux foyer de tension demeure en Afrique australe. Appuyé par les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux, le régime raciste de Pretoria poursuit une politique d'agression et de déstabilisation à l'encontre des Etats africains voisins. Il intensifie son règne de terreur et ses actes de répression contre la population autochtone d'Afrique du Sud; il continue d'occuper illégalement la Namibie et d'empêcher un règlement de la question de Namibie.

103. La RSS d'Ukraine appuie les exigences du Conseil de sécurité : imposer des sanctions globales et contraignantes contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de forcer les racistes à retirer immédiatement leurs forces de Namibie, à cesser leurs actions agressives contre les Etats voisins, au premier chef contre l'Angola, et à abolir le système honteux de l'*apartheid*.

104. Nous sommes résolument opposés à la politique des Etats-Unis, d'autres pays de l'OTAN et d'Israël qui tend à développer la coopération économique, militaire et politique avec le régime raciste de Pretoria.

105. La RSS d'Ukraine condamne les actes illégaux des Etats-Unis visant à démembrer le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (Micronésie), à virtuellement l'annexer pour en faire un bastion stratégique militaire de plus. Empêcher l'assujettissement colonial de la Micronésie et mener à bien le processus de décolonisation dans les autres territoires dépendants et coloniaux est l'impératif de notre temps, et l'Organisation des Nations Unies a incontestablement un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif.

106. La menace à l'existence de la République de Chypre, en tant qu'Etat indépendant et non aligné jouissant d'une intégrité territoriale, a augmenté considérablement en raison des actes des forces impérialistes dont l'objectif est de créer des foyers de tension dans diverses régions du monde, notamment en Méditerranée orientale. A cet égard, nous attachons une grande importance à la mission confiée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité en vue de trouver un règlement politique au problème de Chypre.

107. L'amélioration de la situation sur le continent asiatique se trouverait facilitée par la proposition soviétique¹⁰ concernant des mesures propres à renforcer la confiance en Extrême-Orient, y compris des mesures dans le domaine militaire, et par celle de la République populaire mongole¹¹ concernant une convention sur la non-agression mutuelle et le non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique.

108. La RSS d'Ukraine a toujours appuyé la lutte du peuple coréen pour la réunification pacifique et démocratique de sa patrie une fois que les troupes des Etats-Unis auront été retirées de la Corée du Sud. Nous appuyons aussi les propositions de la République populaire démocratique de Corée en vue d'améliorer sensiblement la situation en Corée et de créer des conditions favorables à un dialogue fructueux entre le Nord et le Sud.

109. Nous sommes entièrement favorables à un règlement politique de la situation dans la région de l'Afghanistan, et nous nous opposons aux tentatives faites pour utiliser l'Organisation des Nations Unies, afin de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays. Nous appuyons sans réserve le programme constructif et réaliste d'un règlement politique présenté par la République démocratique d'Afghanistan. La délégation ukrainienne souligne l'importance qu'il y a à instaurer un climat favorable à la poursuite des pourparlers entre l'Afghanistan et le Pakistan par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général.

110. Nous sommes pleinement favorables aux initiatives bien connues prises par le Viet Nam, le Laos et la République populaire du Kampuchea eu égard à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est. Les pays de l'Indochine ont réaffirmé qu'ils étaient prêts en permanence à favoriser le dialogue avec leurs voisins, afin de réduire les tensions et de développer la coopération.

111. Je voudrais soumettre quelques observations de ma délégation au sujet des relations économiques internationales contemporaines. Les Etats impérialistes, au premier chef les Etats-Unis, poursuivent ouvertement une politique visant à saper les bases pacifiques du commerce et des relations économiques

entre Etats et à faire obstacle à la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique. Au mépris des normes généralement acceptées des relations entre Etats, les milieux dirigeants de ces pays rompent les accords conclus, bloquent le crédit, les échanges commerciaux et techniques et, recourant à la manière forte, ils imposent l'embargo et autres sanctions contre les Etats qui rejettent leur diktat.

112. Usant de leur position prédominante dans le monde de l'économie capitaliste, ils cherchent à transférer aux pays en développement les conséquences néfastes des crises économiques, de l'inflation et des autres difficultés qui sont des caractéristiques constantes du système capitaliste contemporain.

113. En juin dernier, les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle ont adopté une déclaration, intitulée "Préservation de la paix et coopération économique internationale" [voir A/39/323, annexe II], qui constitue un programme élaboré d'action pour améliorer les relations internationales. Ce programme envisage l'application de recommandations et d'accords, notamment ceux adoptés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui ont été élaborés grâce aux efforts collectifs des Etats et qui visent le développement d'une coopération économique mutuellement avantageuse et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

114. L'adoption de décisions efficaces et de mesures propres à mettre en œuvre les propositions contenues dans la déclaration contribuerait certainement à promouvoir le développement fructueux de la coopération économique internationale en même temps qu'à consolider grandement la paix et la sécurité internationales.

115. Ces jours-ci le peuple ukrainien célèbre le quarantième anniversaire de la libération de l'Ukraine de l'agresseur fasciste. L'année prochaine, en 1985, nous célébrerons solennellement avec toutes les nations éprises de paix le quarantième anniversaire de la grande victoire de la seconde guerre mondiale. Tous les peuples qui ont lutté contre le fascisme et le militarisme ont contribué à cette victoire. Assurément, le peuple soviétique a joué un rôle décisif à cet égard.

116. Les sacrifices énormes offerts sur l'autel de la victoire exigent que nous fassions tout notre possible pour éliminer la menace d'une nouvelle guerre mondiale. C'est précisément à cela que visent tous les efforts du Parti communiste de l'Union soviétique et de l'Etat soviétique. Vladimir V. Shcherbitsky, membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et premier secrétaire du Comité central du parti communiste de la RSS d'Ukraine, a dit à cet égard :

"Le peuple soviétique comprend que l'objectif de la politique de paix constante et claire du Parti communiste de l'Union soviétique est d'édifier la confiance entre les nations et de revenir à la détente et à la coopération. Notre parti et notre gouvernement ainsi que nos amis prennent toutes les mesures possibles pour préserver la paix au bénéfice des générations présentes et futures."

117. La RSS d'Ukraine continuera à appuyer activement les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour faire disparaître la menace de guerre

nucléaire, freiner la course aux armements, éliminer les foyers de tension, développer et approfondir une coopération mutuellement avantageuse entre Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

118. M. ABDULLA (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que votre sagesse et votre compétence contribueront au succès de la présente session. J'adresse mes remerciements sincères à M. Jorge Illueca, président du Panama, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la trente-huitième session.

119. Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il fait depuis son entrée en fonctions et pour lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement des tâches difficiles qu'exige la situation à laquelle la communauté internationale est en butte.

M. Helgason (Islande), vice-président, prend la présidence.

120. C'est un plaisir pour moi que de saluer l'entrée à l'Organisation des Nations Unies du Brunéi Darussalam, sous la direction du sultan Hassan Al-Bolkiah.

121. Aujourd'hui plus que jamais un sentiment croissant d'instabilité règne dans le monde. Les menaces d'un conflit armé se renforcent sans qu'aucun espoir de les régler ne se dessine à l'horizon. De même, le sentiment d'inquiétude et de crainte que ressentent en particulier les pays du tiers monde auxquels nous appartenons accroît le risque d'une dégradation de la situation dans l'un quelconque des foyers de tension et de son évolution vers une guerre ouverte.

122. L'état des affaires internationales dont nous sommes aujourd'hui témoins est particulièrement inquiétant. D'une part, un sentiment toujours plus grand d'insécurité et la tendance à recourir à l'emploi de la force au lieu de rechercher un accord mutuel pour régler les conflits l'emportent toujours, alors que, d'autre part, la situation économique ne cesse de se détériorer.

123. Les résultats marquants obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines humanitaires sont bien faibles en comparaison de la tragédie de la guerre, des assassinats, du déplacement de personnes innocentes, de la misère et de la faim qui menacent des millions d'êtres humains, de sorte que toute référence à ses réalisations ne devient qu'une simple tentative d'esquiver la réalité.

124. La dégradation de la situation politique et économique internationale a été provoquée — et elle l'est toujours — par la tendance croissante à recourir à la menace ou à l'emploi de la force, par l'ingérence constante dans les affaires intérieures des Etats, par l'exploitation de certains Etats par d'autres, par la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de nombre d'entre eux, à quoi s'ajoutent l'accroissement de l'affrontement entre les superpuissances, la reprise de la guerre froide et la compétition pour des sphères d'influence, ce qui fait pressentir un risque accru d'affrontement général.

125. Compte tenu de cette situation, il nous faut maintenant renforcer nos efforts afin de se conformer

plus strictement aux normes juridiques internationales, aux principes et à la Charte des Nations Unies, et de respecter et mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies est la seule capable d'éloigner de l'humanité le spectre du chaos, de la guerre et de la faim.

126. L'ordre du jour de l'Assemblée se compose de nombreux points complexes qui appellent une action concertée de la part de tous les pays du monde. Peut-être l'une des questions les plus importantes et les plus complexes auxquelles l'Organisation est confrontée depuis sa création est la question du peuple palestinien. Il est maintenant grand temps qu'Israël comprenne que la seule voie menant à la paix passe par le dialogue et la négociation pour aboutir à une juste solution qui rétablira la dignité du peuple palestinien et assurera son droit légitime à l'autodétermination, y compris celui de créer son propre Etat indépendant. Israël doit également comprendre que le recours à la force ne saurait lui garantir la paix ou la sécurité. Israël ne sera pas en mesure d'acquérir la stabilité ou de préserver ses intérêts s'il persiste à méconnaître les intérêts des Palestiniens et continue à violer la souveraineté des Etats voisins.

127. En rejetant les diverses initiatives de paix et en décourageant toutes les tentatives visant à régler la question palestinienne, Israël se rend responsable de l'état de guerre et de tension qui règne dans le Moyen-Orient.

128. Le Sultanat d'Oman, qui a appuyé tous les efforts de ceux qui œuvrent à l'établissement de la paix dans la région, fait sienne la Déclaration de Genève sur la Palestine aux termes de laquelle est demandée la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées¹². L'approbation par l'Assemblée générale, lors de sa dernière session, des directives de la Déclaration de Genève, aux termes de laquelle il est demandé que le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables et légitimes, constitue un pas important dans le contexte des efforts internationaux pour obtenir un règlement politique de ce conflit. Cependant, nous comprenons bien qu'aucune conférence ne sera couronnée de succès si toutes les parties intéressées n'y prennent pas part.

129. Nous estimons que le rapprochement entre les Palestiniens et les Jordaniens, comme l'attestent le renforcement et la poursuite des entretiens bilatéraux, représente un facteur positif et encourageant, car il mobilise les efforts des Arabes et ouvre la voie à une action décisive tendant à parvenir à une solution politique du conflit arabo-israélien.

130. Depuis deux ans, Israël maintient une présence pesante au Liban. La poursuite de l'occupation du Sud-Liban par Israël montre que les raisons invoquées étaient fausses et n'étaient que de simples tentatives pour justifier son invasion brutale du Liban. Nous exigeons qu'Israël cesse de violer le territoire du Liban et s'en retire sans condition.

131. Nous nous félicitons de constater aujourd'hui que le peuple libanais est en train de se remettre de ses épreuves, après avoir formé un gouvernement national qui a commencé à rétablir sa confiance et sa sécurité et à mettre fin à toutes les pratiques qui allaient

à l'encontre de l'indépendance, de la souveraineté et de l'unité de son peuple.

132. Au cours de cette année, les bombardements de pétroliers appartenant à des pays du Conseil de coopération du Golfe, qui naviguaient entre les ports de pays qui ne participent pas à la guerre, ont constitué une nette tentative d'étendre le champ des hostilités entre l'Iran et l'Iraq. La liberté de navigation est un principe que tout membre de la communauté internationale reconnaît et protège. Toute violation de la sécurité et de la navigation dans la région du Golfe, région d'une importance économique et stratégique vitale, peut entraîner l'ingérence des superpuissances dans la région. C'est pourquoi nous demandons que soit respectée la résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité, aux termes de laquelle la communauté internationale exprime sa préoccupation devant ces attaques et demande que soient assurés la sécurité et le droit de navigation dans la région.

133. L'Oman a noté avec une grande satisfaction que tant l'Iraq que l'Iran avaient accepté la proposition du Secrétaire général, ce qui a eu pour conséquence de mettre fin aux attaques dirigées contre les villes de ces deux pays. L'Oman appuie également tous les efforts faits et les contacts établis par les Etats de la région en vue de parvenir à un prompt règlement du conflit par des voies pacifiques. Nous demandons instamment à l'Iran de répondre de la même manière positive que l'Iraq à ces ouvertures de paix, qui servent les intérêts des peuples des deux pays et de la région dans son ensemble.

134. Des mines ont récemment endommagé plusieurs navires qui se trouvaient dans la mer Rouge. Mettre en danger le transport maritime international est un acte irresponsable et nous demandons à la communauté internationale de prendre fermement position contre de tels actes. Nous félicitons également certains Etats pour le travail qu'ils accomplissent en draguant les mines qui ont été posées dans les voies de navigation de la mer Rouge afin de les rendre navigables et sûres.

135. Cinq années se sont écoulées depuis l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique. En dépit de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'appels lancés par les pays non alignés et le monde islamique, le peuple musulman d'Afghanistan est encore soumis à la domination étrangère. Tout en appréciant les efforts déployés par le représentant personnel du Secrétaire général, nous ne pouvons pas accepter que cet état de choses se transforme en une situation *de facto*. Nous exigeons le retrait immédiat des troupes soviétiques et demandons que l'on trouve une solution pacifique qui assure au peuple d'Afghanistan son droit à l'autodétermination et permette aux réfugiés de retourner dans leur patrie de manière sûre et honorable.

136. En Asie du Sud-Est, il faut encore trouver une solution au problème du Kampuchea. Nous réitérons notre appel pour que soient appliquées les résolutions pertinentes des Nations Unies aux termes desquelles le retrait des troupes vietnamiennes du territoire kampuchéen est exigé. Nous continuons d'appuyer l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans ses efforts en vue de parvenir à une solution du problème kampuchéen et d'assurer l'unité nationale et

l'autodétermination du peuple du Kampuchea à l'abri de toute ingérence étrangère.

137. Les conflits et l'instabilité demeurent une source de préoccupation dans la corne de l'Afrique. C'est avec beaucoup d'intérêt que l'Oman suit les événements qui se déroulent dans cette région. Nous insistons pour que l'on mette fin aux tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats de la région.

138. Nous réaffirmons que nous condamnons la politique d'*apartheid* du Gouvernement d'Afrique du Sud, qui est contraire aux normes de conduite internationale et humanitaire. Nous tenons le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud pour responsable de l'échec des négociations sur la Namibie tenues à Lusaka en mai dernier et à Mindelo, Cap-Vert, en juillet. Les obstacles dressés par l'Afrique du Sud pour entraver ces négociations s'inscrivent dans le cadre des manœuvres rusées par lesquelles ce pays s'efforce de perpétuer l'oppression du peuple namibien et l'exploitation de ses ressources naturelles. Une fois de plus, nous demandons instamment que l'on continue de faire des efforts afin de permettre au peuple namibien d'acquérir son indépendance et son droit à l'autodétermination.

139. L'océan Indien demeure la scène des rivalités entre les superpuissances. En raison de notre emplacement géographique en tant qu'Etat côtier et de notre appartenance au Comité spécial de l'océan Indien, nous tenons à ce que soit appliquée la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Nous demandons instamment que l'on mette un terme à la concurrence qui va en s'exacerbant entre les superpuissances pour établir des sphères d'influence dans cette région. Bien que nous soyons satisfaits dans une certaine mesure par les progrès limités réalisés lors de la réunion du Comité spécial de l'océan Indien, qui s'est tenue au mois de juillet de l'année dernière, et spécialement en ce qui concerne le projet d'ordre du jour, nous lançons un appel au Comité pour qu'il redouble d'efforts en vue de conclure ses travaux préparatoires afin que la conférence sur l'océan Indien puisse avoir lieu au cours du premier semestre de 1985.

140. Nous suivons avec inquiétude les tensions et la violence en Amérique centrale. Il faut régler les différends, qu'ils soient internes ou externes, sur la base du respect des droits des peuples et de la souveraineté des Etats. Il ne faut pas permettre aux superpuissances d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats de la région. Nous demandons au Groupe de Contadora de poursuivre ses efforts en vue de formuler une solution qui assure aux Etats de la région un retour à la stabilité et à la paix.

141. L'appel lancé en faveur du désarmement n'est plus une question politique, mais plutôt une question de survie de l'homme sur cette planète. L'escalade continue de la course aux armements, et plus particulièrement aux armements nucléaires, a engendré une situation internationale explosive caractérisée par une dépendance accrue vis-à-vis de la force, et elle a abouti à l'insécurité et à l'instabilité dans les relations internationales de même qu'au gaspillage d'énormes sommes et d'immenses ressources économiques à une époque où des millions souffrent d'une pauvreté extrême, de la faim et du chômage. Nous tenons à

marquer notre préoccupation et notre déception à la suite de la rupture des entretiens de Genève relatifs au désarmement. Nous prions instamment toutes les parties de reprendre ces entretiens et d'éliminer effectivement les armes de destruction massive, capables de provoquer l'anéantissement total, mais que d'aucuns prétendent être d'une nature défensive.

142. La situation économique internationale ne se présente pas mieux que la coopération dans le domaine politique et celui de la sécurité. Le chaos règne en maître dans le système monétaire international, alors que la contraction du commerce international, la fluctuation des prix des matières premières, la vague de protectionnisme, les restrictions imposées aux flux de capitaux et les taux d'intérêt élevés continuent d'aggraver les déficits des balances de paiements dans les pays en développement, d'accroître leur endettement et de diminuer leur capacité d'assurer le service de la dette — toute une série d'événements qui ont entraîné la faillite chez certains de ces pays.

143. Nous savons tous que les systèmes actuels ne sont pas capables de régler les problèmes auxquels fait face l'économie mondiale. L'absence de confiance entre pays développés et pays en développement ainsi que la perspective étroite et subjective avec laquelle ils abordent la crise sont les causes de l'échec de toutes les réunions Nord-Sud, y compris la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, et la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984.

M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.

144. La crise économique internationale exige une solution immédiate et complète qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les Etats. En dépit de toutes les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, nous persistons à croire qu'un dialogue collectif et constructif auquel participeraient tous les Etats, sur un pied d'égalité, est la meilleure façon de résoudre les problèmes qui se posent à nous et d'identifier et d'adopter des mesures et des réformes à long terme.

145. M. ESTIMÉ (Haïti) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter, au nom de la délégation haïtienne, mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, où vous ne manquerez pas de mettre en valeur les éminentes qualités qui vous ont valu cette distinction et qui ont déjà marqué votre présidence du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Par ce choix, l'Assemblée a voulu rendre un hommage mérité non seulement à vos talents de diplomate, mais aussi, par-delà votre personne, au pays que vous représentez, la Zambie, qui demeure un symbole et un modèle de la lutte contre le racisme et l'*apartheid* en Afrique australe.

146. Je voudrais également renouveler au Secrétaire général l'assurance de la pleine confiance et du profond respect du Gouvernement haïtien pour les efforts inlassables qu'il a déployés tout au long de l'année au service de la paix et de la coopération internationales. Nous continuerons à appuyer sans réserve toutes ses démarches en vue de renforcer le rôle, souvent

ingrat, de l'Organisation dans le dialogue indispensable, mais combien difficile, qui constitue la clef de voûte des relations entre les peuples et les Etats.

147. C'est aussi pour nous l'occasion d'accueillir avec joie, parmi les membres de la grande famille des Nations Unies, le Brunéi Darussalam, qui apportera, nous en sommes certains, un concours actif et précieux aux travaux de l'Organisation.

148. A la veille de dresser le bilan des 40 premières années de fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, il nous faut bien admettre, une nouvelle fois, que nos espoirs les plus fondés ont été déçus et que le monde de paix, de justice et de fraternité, auquel nous aspirions tout naturellement, semble s'éloigner chaque jour davantage. Il nous faut reconnaître que les foyers de conflit se sont multipliés, que les tensions Est-Ouest n'ont jamais été aussi vives, que la course aux armements a pris les allures d'une folle et dangereuse aventure, dont le coût exorbitant constitue une insulte permanente à la misère du tiers monde.

149. Il nous faut, d'autre part, souligner que jamais la communauté internationale n'a disposé de ressources aussi nombreuses et variées et que jamais, en cette fin du xx^e siècle, les hommes n'ont possédé une telle maîtrise de la matière, grâce aux progrès spectaculaires de la science et de la technologie.

150. Il nous faut alors rechercher dans l'implacable égoïsme, l'ambition démesurée le fanatisme insensé des uns et des autres, dans nos atavismes et nos préjugés irréductibles, les sources véritables de ces échecs répétés et comprendre enfin que, dans ces conditions, il est effectivement difficile à l'Organisation de remplir la noble et délicate mission qui lui a été confiée.

151. Aussi, intimement convaincu du caractère inéluctable de notre destin commun, le Gouvernement haïtien tient-il à réaffirmer sa ferme conviction que l'Organisation des Nations Unies, malgré ses faiblesses institutionnelles, représente encore l'instrument le mieux approprié à la réalisation de nos idéaux et demande, avec insistance, à tous les Etats Membres, particulièrement à ceux qui siègent au Conseil de sécurité, de s'attacher à respecter fidèlement l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Car, malgré nos déceptions et nos frustrations, il n'existe d'autre alternative que la poursuite méthodique du dialogue et de la concertation, dans le respect le plus absolu des règles de droit et des principes d'égalité, de justice et de souveraineté, universellement admis, qui constituent, sans aucun doute, l'acquis le plus précieux de notre patrimoine collectif.

152. C'est donc sur cette toile de fond et conscient de la gravité de l'évolution récente de la situation internationale que le Gouvernement haïtien se propose de réaffirmer sa position sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans l'espoir d'apporter sa contribution, si modeste soit-elle, à la solution des problèmes qui semblent compromettre l'avenir de l'humanité.

153. A ce titre, les derniers événements en Afrique du Sud, au cours desquels de nouveaux martyrs se sont ajoutés à la sanglante liste des victimes de l'*apartheid*, appellent de façon toute spéciale notre attention sur un état de fait, qui constitue non seulement

la plus flagrante des violations des droits fondamentaux de la personne humaine, mais également un défi permanent à l'Organisation, dans la mesure où celle-ci ne parvient pas, depuis 1946, à éradiquer de la face du monde ce dernier vestige du racisme et du colonialisme.

154. Mettant à profit l'indifférence de certaines nations, le régime de Pretoria continue à renforcer l'arsenal des dispositions constitutionnelles et légales qui consacrent la volonté de rendre inférieure de façon définitive la majorité noire et ouvrent la porte aux manifestations les plus violentes d'un arbitraire sans limite.

155. Le Gouvernement haïtien, fidèle à ses traditions historiques, condamne avec la plus grande énergie le comportement inqualifiable de la minorité raciste de Pretoria et se félicite de l'adoption de la résolution 39/2 par l'Assemblée générale, déclarant nulle et non avenue la réforme constitutionnelle récemment mise en place en Afrique du Sud. Il réaffirme avec force son indéfectible attachement au peuple sud-africain et sa solidarité inconditionnelle au combat héroïque qu'il mène pour l'élimination complète du régime d'*apartheid*.

156. Il ne peut s'empêcher de dénoncer les complications objectives dont se rendent coupables les pays qui apportent au régime sud-africain leur collaboration politique, économique, militaire et nucléaire, sous le prétexte fort discutable d'intérêts stratégiques à préserver. Il leur demande de ne plus s'opposer à l'adoption de sanctions globales et obligatoires, seules susceptibles de faire fléchir la brutale arrogance de Pretoria et de parvenir à l'instauration d'une société ouverte, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

157. De plus, forte de sa puissance militaire et économique, confortée par le succès de sa campagne de déstabilisation des Etats voisins, l'Afrique du Sud poursuit son occupation de la Namibie, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 435 (1978), qui jette les bases d'un règlement pacifique et négocié de la question namibienne. Recourant tantôt à la violence, tantôt à l'intimidation, tantôt à la ruse, le Gouvernement sud-africain cherche par tous les moyens à consolider sa mainmise sur la Namibie.

158. Dans ces circonstances, nous ne pouvons que féliciter la SWAPO, seul représentant authentique et légitime du peuple namibien, pour l'esprit de modération, la grande flexibilité et la maturité politique dont elle a fait preuve, face à la mauvaise foi et à l'intransigeance de l'Afrique du Sud, tout au cours des négociations visant à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978).

159. Solidaire du peuple namibien, la République d'Haïti rejette catégoriquement toute tentative de lier l'indépendance de la Namibie à des considérations géopolitiques et à la solution de questions relevant exclusivement de la souveraineté d'autres Etats. Elle se prononce en faveur d'une indépendance authentique de la Namibie sur la base de la résolution 435 (1978) et demande au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités par l'approbation des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle en appelle solennellement à la communauté internationale pour que le peuple namibien puisse exercer,

sans partage, sa souveraineté pleine et entière sur son territoire et que lui soient garantis ses droits inaliénables à la liberté, à la dignité et au bonheur.

160. Toujours en Afrique, d'autres foyers de tension compromettent la stabilité politique et retardent le développement socio-économique des pays de la région.

161. En déplorant tout particulièrement les luttes intestines qui ont divisé le Tchad, le Gouvernement haïtien a salué avec satisfaction l'annonce du retrait des troupes étrangères comme une étape indispensable vers l'établissement d'une paix durable, qui permettra à cette nation de retrouver son unité dans le dialogue et d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

162. En ce qui a trait au Sahara occidental, la République d'Haïti persiste à croire dans la possibilité d'une situation pacifique, basée sur le principe de l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] dont elle souhaite l'application, à brève échéance, avec le concours actif des Etats les plus directement concernés.

163. Au Moyen-Orient, ainsi que nous l'avons souvent répété, la solution de la crise réside dans l'instauration d'une paix d'ensemble, sur la base des principes du droit, de la morale et de la justice, qui consacre la reconnaissance et le respect, par tous ses voisins, du droit d'Israël à l'existence, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. De même, le Gouvernement haïtien considère qu'il ne saurait être question de contester au peuple palestinien son droit à l'autodétermination effective dans un cadre physique, juridique et administratif conforme à ses aspirations légitimes. A cet égard, la concertation et le dialogue nous paraissent être, là encore, le meilleur moyen de progresser vers l'objectif recherché, et certaines manifestations récentes plutôt encourageantes, bien que timides, nous confirment dans l'idée que la bonne foi et la raison peuvent l'emporter sur la haine et l'aveuglement dans ce haut lieu de l'histoire de l'humanité.

164. Quant au Liban, pays martyr où sévit une situation particulièrement explosive entretenue par la présence de deux armées d'occupation, il ne fait aucun doute que le départ de ces troupes, conformément aux vœux du Gouvernement et du peuple libanais, contribuerait à créer les conditions favorables à la réconciliation et à la reconstruction nationales.

165. La question de Chypre continue d'occuper une place importante dans les débats de l'Organisation des Nations Unies. Notre position à ce sujet n'a pas varié et consiste à prôner le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de cette île ainsi que le retrait de toute force étrangère. La République d'Haïti se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général dans la cadre de sa mission de bons offices et forme le vœu qu'elle soit couronnée de succès.

166. En Asie, persistent également des points chauds engendrés et entretenus par les visées expansionnistes de certains Etats, manifestement décidés à imposer à d'autres leur volonté par une présence militaire illégale, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Comment ne pas évoquer à cet effet la tragédie

qui se joue en Afghanistan et au Cambodge occupés ? La République d'Haïti, en saluant chaleureusement la lutte patriotique des peuples khmer et afghan, tient à exprimer sa profonde gratitude au Secrétaire général, à ses représentants et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, œuvrent au rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde déjà tellement éprouvée. Elle se joint à la communauté internationale pour réclamer le retrait total, immédiat et inconditionnel des troupes d'occupation et permettre ainsi à ces Etats de choisir librement le modèle de gouvernement qui leur convient, à l'abri de toute forme de pressions étrangères.

167. La République d'Haïti tient également à exprimer une nouvelle fois son soutien le plus ferme au peuple coréen et, convaincue que les problèmes latents entre le Nord et le Sud doivent être réglés par les négociations, en appelle à la bonne foi des parties en vue de relancer le dialogue. Elle a noté avec satisfaction les initiatives courageuses du Gouvernement sud-coréen en vue de la réunification pacifique de la nation coréenne et reste persuadée que les contacts bilatéraux directs, sans ingérence extérieure, constituent le seul moyen de réduire les tensions et de créer les conditions propices à la réconciliation.

168. Je m'en voudrais de terminer ce bref tour d'horizon sans accorder à l'Amérique centrale l'attention particulière qu'elle mérite de la part d'un pays des Caraïbes qui suit avec inquiétude l'évolution d'un drame dont les effets dévastateurs pourraient rapidement s'étendre bien au-delà de la région actuellement concernée.

169. Il importe avant tout de souligner, ainsi que nous l'avons souvent répété, que la crise actuelle trouve son origine dans les graves et multiples difficultés socio-économiques qui affligent la région et dont la solution réclame un effort exemplaire de solidarité internationale, notamment de la part des puissances régionales, préoccupées par l'avenir du continent. Par conséquent, il ne saurait être question de réduire à la seule dimension du conflit Est-Ouest un ensemble de problèmes fondamentaux qui ne peuvent être résolus que par les peuples de la région eux-mêmes, auxquels appartient le droit exclusif de définir leur projet de société et d'établir leur modèle de développement.

170. Dans cet esprit, le Gouvernement haïtien, fidèle aux principes qui ont toujours animé sa politique étrangère, continue d'apporter un appui sans réserve aux démarches constructives entreprises courageusement par le Groupe de Contadora en vue de restaurer, par le dialogue et la négociation, la paix et la sécurité, qui constituent les fondements irremplaçables de tout progrès économique et social. Il se réjouit de constater que la patience et la bonne volonté ont abouti à l'élaboration d'un ensemble cohérent et équilibré de propositions concrètes, regroupées dans le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe], qui devra bientôt être adopté dans sa version finale, si l'on veut éviter l'éclatement, à brève échéance, d'un conflit généralisé.

171. Il sera alors essentiel que les protagonistes n'hésitent pas à joindre le geste à la parole, c'est-à-dire à respecter fidèlement leurs engagements et à réduire effectivement le niveau des armements, car toute autre attitude pourrait entraîner des réactions

et risquerait de menacer l'équilibre des forces et la sécurité régionale.

172. Dans l'Atlantique Sud, en dépit de la leçon des Malouines, la Grande-Bretagne poursuit une politique d'expansion militaire qui nous porte à croire qu'elle est disposée à y maintenir sa présence coloniale au mépris de la souveraineté argentine. Ce faisant, elle déroge à l'obligation fondamentale qui lui est faite de rechercher une solution pacifique et négociée aux problèmes qui l'opposent à la République argentine et de s'abstenir, en même temps, de toute mesure susceptible d'accroître le climat de tension dans la zone. Nous regrettons que les premiers contacts n'aient pas eu de suite et exhortons les parties à reprendre sérieusement les négociations en vue d'arriver à une solution juste et équitable à un litige vieux de plus d'un siècle, avec le concours des bons offices du Secrétaire général.

173. En filigrane de tous ces conflits, à l'arrière-plan des sanglants affrontements qui endeuillent la planète, se profile le terrible problème de la course aux armements qui prend chaque année des proportions encore plus dramatiques, malgré les appels, les recommandations, les condamnations des plus hautes autorités morales de ce monde. Il est évident que les grandes puissances possèdent l'entière responsabilité de la solution de cette angoissante question, que seuls le dialogue et la concertation pourront régler de façon satisfaisante, en gardant à l'esprit évidemment que la sécurité des uns ne peut être assurée aux dépens des autres.

174. Tout en notant avec intérêt les dernières propositions formulées par le président Reagan du haut de cette tribune [4^e séance] pour désamorcer les tensions et consolider la paix, nous appelons de nos vœux la mise en place d'un mécanisme multilatéral qui permettrait de transférer aux institutions internationales de développement les énormes ressources qui seraient rendues disponibles par un programme de désarmement général, graduel et équilibré.

175. L'importance accordée par la majorité des délégations à l'examen de la situation économique mondiale témoigne de l'ampleur des préoccupations que continue de susciter la crise sans précédent qui frappe notre pays et qui se traduit en dernier ressort par une dégradation inquiétante des conditions de vie déjà précaires des populations démunies du tiers monde.

176. Nous en connaissons bien les manifestations les plus courantes; je veux parler de la détérioration spectaculaire des termes de l'échange et de la baisse subéquentes des recettes d'exportation, du ralentissement très net des rythmes d'investissement, de l'aggravation considérable du problème de la dette conjugée à une réduction drastique des flux de capitaux, le tout débouchant, en définitive, sur une diminution sensible des taux de croissance et du produit *per capita*, entraînant une expansion alarmante du chômage et des zones de pauvreté.

177. Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en 1983, le produit intérieur brut chutait de 3 p. 100 et le revenu par habitant régressait de 6 p. 100. Parallèlement, on continue d'enregistrer une telle dépression de l'aide internationale, en termes réels, qu'il y a lieu de se demander comment le tiers monde pourrait par-

venir à doubler son produit *per capita* au milieu des années 90, ainsi que cela a été envisagé dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

178. Sans insister sur les causes profondes de cet état de choses, nous ne pouvons nous empêcher de répéter que les nations industrialisées portent une lourde part de responsabilité dans la genèse de cette situation dramatique qui pénalise sévèrement les pays pauvres pour des fautes qu'ils n'ont pas commises. Par conséquent, il revient aux nations riches de jouer un rôle déterminant dans l'aménagement d'un environnement international susceptible d'induire une reprise durable et saine qui profiterait à tous. Il leur revient surtout de montrer leur volonté politique d'entreprendre les réformes structurelles indispensables à l'instauration d'un nouvel ordre des choses qui réponde autant à un impératif moral qu'à une nécessité économique.

179. Car nous sommes convaincus que, si les nations riches le désiraient réellement, si elles étaient intimement persuadées qu'il y allait de leur intérêt et, à terme, peut-être de leur survie de contribuer plus efficacement au développement des pays pauvres, ces nations, qui ont su relever victorieusement des défis extraordinaires dans les domaines de la science et de la technologie, trouveraient certainement les formules, les modes d'intervention, les programmes adéquats permettant d'éradiquer la faim, l'ignorance et la maladie de ce monde.

180. D'ailleurs, les bonnes performances récentes de certaines économies occidentales devraient autoriser de nouveaux espoirs et produire des effets d'entraînement, à la condition formelle cependant que des vérités premières soient sérieusement prises en considération et servent de fondements à la mise en œuvre des politiques de redressement.

181. Premièrement, on aurait tort de croire que la forte croissance des nations riches peut entraîner automatiquement une relance des économies anémiées du tiers monde, car il existe dans nos régions des carences structurelles qui empêchent les mécanismes du marché de fonctionner normalement et qui nécessitent des interventions déterminantes des secteurs publics nationaux et de la coopération internationale.

182. Deuxièmement, il est acquis maintenant que les politiques d'ajustement, préconisées par l'Occident et caractérisées notamment par des réductions dramatiques des dépenses budgétaires et des volumes d'importation, comportent un coût social excessif, sans pour autant générer, comme on serait en droit de s'y attendre, le processus de croissance recherché. En fait, d'un certain point de vue, elles représentent des solutions de facilité qui consistent à provoquer une contraction globale de la demande des pays pauvres à un degré difficilement supportable, alors que les nations industrialisées n'endossent qu'une part dérisoire des sacrifices à consentir. Comment ne pas rappeler à ce sujet que certains des plus riches refusent de se plier à la discipline fiscale qu'ils imposent aux autres ?

183. Aussi croyons-nous que le processus d'ajustement doit être synonyme de restructuration dynamique et non de compression passive, qu'à ce titre il doit viser d'abord à produire et non à appauvrir et que par conséquent il doit englober en priorité, à côté des

objectifs déjà retenus, la création de nouveaux emplois, la mise en place de nouvelles industries, le financement, par la Banque mondiale et le FMI, agissant en étroite concertation, de nouveaux programmes, particulièrement dans des secteurs clefs de l'éducation, de la santé, du logement et de l'agriculture.

184. Troisièmement, il a été démontré que la relance économique du tiers monde suppose que les nations riches maintiennent des taux de croissance supérieurs à 3 p. 100, évitent le protectionnisme et agissent de façon à baisser graduellement les taux d'intérêt, à bonifier les termes de l'échange et à rendre disponible un financement adéquat. En ce qui concerne ce dernier point plus spécialement, il nous paraît important de souligner, afin de bien cerner l'ampleur du problème, que les nations en développement, non productrices de pétrole, ont payé en 1983 52 milliards de dollars à des créanciers privés alors qu'ils recevaient 20 milliards en prêts, la différence dépassant largement le plafond des 15 milliards prévus par le FMI au titre du transfert des ressources nettes.

185. Le financement externe devrait donc être augmenté pour permettre de faire face au service de la dette tout en soutenant l'investissement et en stimulant les exportations : un monde dans lequel les pays en développement confrontent simultanément une baisse de leur niveau de vie et un drainage de leurs capitaux est par définition éminemment volatile.

186. Quatrièmement, en ce qui concerne les moins avancés, il ne fait guère de doute que le succès ou l'échec du nouveau Programme substantiel d'action destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés¹³ constitue le test le plus éloquent de la volonté des pays riches de restaurer la crédibilité du dialogue Nord-Sud. Car, si pour ce petit groupe d'Etats, aux besoins relativement faibles, la communauté internationale n'est pas à même d'apporter maintenant des redressements nécessaires, on est en droit de se demander quand et pour qui elle pourra le faire.

187. Or, à la veille de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du nouveau Programme substantiel d'action, il nous faut bien admettre qu'aucun des objectifs visés n'a été atteint et que le niveau de l'aide reste désespérément en deçà des seuils fixés qui représentaient pourtant des engagements fermes des pays donateurs. Aussi la République d'Haïti insiste-t-elle auprès de l'Organisation des Nations Unies pour que des mesures spéciales soient prises immédiatement au moins sur deux plans : d'une part, maximiser le rendement de l'aide accordée aux moins avancés en réduisant le pourcentage des fonds alloués à l'assistance technique, dont les experts coûtent trop cher par rapport aux prestations fournies, en affectant l'essentiel des sommes disponibles à des investissements structurels appelés à modifier irréversiblement les conditions de vie des populations bénéficiaires et en multipliant les programmes destinés à favoriser la réintégration dans son milieu d'origine du personnel qualifié qui représente, dans nos pays, la ressource la plus rare et de loin la plus importante.

188. D'autre part, il convient de lutter contre cette contradiction flagrante qui consiste à promettre plus d'aide tout en imposant de sombres coupures budgétaires, lesquelles entraînent une diminution inévitable des fonds de contrepartie et, par voie de conséquence,

des montants disponibles au titre de l'assistance externe. Il est temps que le pourcentage des ressources locales exigé pour les pays les moins avancés soit systématiquement maintenu au-dessous du seuil de 10 p. 100.

189. Cinquièmement, le tiers monde doit, plus que jamais, compter sur ses propres forces, raffermir sa cohésion et explorer systématiquement les innombrables possibilités de la coopération Sud-Sud. Dans cette optique, le Plan d'action de Quito [voir A/39/118] et le Consensus de Carthagène [A/39/331] constituent des initiatives particulièrement heureuses, des manifestations de notre volonté d'assumer solidairement notre destin et de réaliser notre autonomie collective, notamment sur le plan alimentaire, par la promotion des échanges intrarégionaux, et la mise en valeur de nos immenses possibilités.

190. La République d'Haïti, en tant que Président en exercice du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, tient à réaffirmer sa foi dans l'unité profonde de notre région comme entité historique, géographique et culturelle, appelée à se développer dans le respect le plus total des options sociopolitiques de chacun.

191. Elle a salué avec espoir la mise en application de l'initiative pour le Bassin des Caraïbes destinée à attirer de nombreux investissements et à faciliter l'accès de nos produits sur le marché américain. Cependant, tout en reconnaissant le mérite de ce plan fondé sur le dynamisme incontestable de la libre entreprise, force nous est de constater que de telles dispositions, si elles constituent effectivement des conditions nécessaires à notre développement économique, n'en demeurent pas moins nettement insuffisantes au vu de l'ampleur et de la diversité des besoins de la région.

192. La République d'Haïti, pour sa part, est fermement convaincue que la solution de nos problèmes réside d'abord dans l'effort que chacun de nos pays continuera à déployer afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources nationales.

193. Aussi le Gouvernement haïtien, conformément aux engagements formels du Président à vie de la République et aux vœux profonds de la nation, poursuit-il avec succès et persévérance une double et importante démarche malgré la précarité des moyens disponibles et la complexité des obstacles à surmonter. D'une part, il continue méthodiquement la mise en place d'un processus de démocratisation authentique qui tient compte cependant de nos caractéristiques spécifiques, de nos traditions historiques et de notre réalité socioculturelle. Il s'emploie, d'autre part, à mobiliser les ressources nationales malheureusement insuffisantes afin de promouvoir un développement économique et social orienté en priorité vers la satisfaction de tous les besoins essentiels de la population avant l'an 2000. C'est dans cette double optique qu'il faut interpréter deux événements majeurs de notre actualité politique, à savoir la réforme sans précédent du système judiciaire et le lancement solennel au cours du mois d'août, par le chef de l'Etat, de la révolution agricole, avec en perspective l'autosuffisance alimentaire dans 10 ans.

194. L'examen sommaire de la situation mondiale auquel nous venons de nous livrer nous amène à con-

clure qu'il n'y aura pas de progrès vers la paix et le développement économique, dans un monde de plus en plus interdépendant, sans un renforcement continu de la solidarité internationale, sans volonté réelle de changement, sans détermination véritable de la part des plus grands à mettre en application les différentes résolutions auxquelles ils ont souscrit.

195. Dans ce contexte, le rôle de l'Organisation des Nations Unies demeure fondamental et la délégation haïtienne en ce qui la concerne est disposée à tout moment à apporter un concours actif à toutes les initiatives susceptibles de nous rapprocher des objectifs que nous poursuivons. Ainsi que le déclarait solennellement le Président Jean-Claude Duvalier :

“C'est notre vœu le plus cher que 1985 soit l'année de la paix et qu'à ce titre une étape décisive soit franchie dans les négociations visant à réduire les tensions internationales et à restaurer la sécurité partout où les conflits meurtriers engendrent leur lot de drames et de souffrances.”

196. M. MWANGALE (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux représentants qui m'ont précédé pour vous féliciter de la façon la plus chaleureuse à l'occasion de votre élection au poste élevé de Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Votre élection prouve clairement la confiance placée en vous personnellement par l'Assemblée générale. C'est également un grand honneur pour votre pays, la Zambie, et pour l'Afrique tout entière. Au nom de ma délégation, je vous souhaite, ainsi qu'au Bureau, beaucoup de succès dans vos efforts pour guider les travaux de la trente-neuvième session vers une heureuse conclusion.

197. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, qui a mené au succès avec beaucoup de distinction les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous lui sommes tous redevables pour ses efforts inlassables et la sagesse qu'il a toujours manifestée.

198. En souhaitant la bienvenue à l'Etat de Brunéi Darussalam, 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies, je le félicite et lui tend la main de l'amitié et de la coopération.

199. Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général et à l'ensemble du personnel du système des Nations Unies pour les excellents services qu'ils ont continué fidèlement à rendre à la communauté internationale.

200. Dans mes observations à cette session de l'Assemblée générale, je tiens à débiter par la vision d'un monde de paix. Au Kenya, nous sommes d'avis que l'avenir de notre planète dépend du renforcement de la coopération pacifique dans les relations entre Etats. Ces relations doivent être dépourvues de toutes frictions inutiles.

201. Chaque fois que la paix et la sécurité internationales ont été menacées, l'Assemblée générale n'a pas manqué de faire pression pour la paix, la justice et la compréhension mutuelle. Le Kenya espère sincèrement que cette session de l'Assemblée continuera à répondre favorablement au désir général de la communauté internationale : le maintien de la paix et de la stabilité pour toutes les nations.

202. Dans l'esprit qui anime mon gouvernement, sous la direction du Président Daniel Arap Moi, la paix, la démocratie et la justice pour tous, sous le règne du droit, ainsi que l'amélioration du bien-être économique et social de notre peuple dans l'unité, la liberté et l'amour du prochain sont à l'avant-garde. C'est là le point de départ et le fondement des aspirations de notre peuple, et toutes nos actions, tant internes qu'internationales, visent à promouvoir, à projeter et à défendre énergiquement ces objectifs. Nous tendons la main de l'amitié et de la coopération à toutes les nations qui répondent à notre geste.

203. Le problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud est inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation depuis bien longtemps. Le régime raciste de Pretoria continue à méconnaître les résolutions des Nations Unies sur cette question critique. Le régime prive la population noire du pays du droit de jouir des droits fondamentaux de l'homme sur leur propre terre. Quelle que soit leur position dans l'échelle sociale, les Noirs d'Afrique du Sud n'ont rien à dire dans la conduite des affaires quotidiennes qui les affectent. Leurs exigences de changements politiques, économiques et sociaux pour le bien de tous dans le pays sont réprimées sans pitié par le régime raciste dans ses efforts désespérés pour protéger la politique inhumaine de l'*apartheid*. Des mesures sont conçues soigneusement pour exploiter par la force les ressources humaines et matérielles de l'homme noir. Ces pratiques inhumaines sont la cause fondamentale de la tension politique et du conflit social dans toute la région. On a ainsi progressivement préparé la voie à une violence sociale inévitable, avec des conséquences potentielles pour la paix et la sécurité internationales. Le monde a vu des dizaines de personnes tuées et de nombreuses autres blessées au début de septembre dernier lorsque l'agitation et la violence se sont produites dans les villes noires de Sharpeville, de Sobokeng et d'Evaton, au sud de Johannesburg. Ainsi, le régime raciste continue à accroître la terreur pour saper davantage les exigences des Noirs pour la démocratie, l'égalité et la justice pour tous.

204. L'*apartheid* a été condamné en tant que crime contre l'humanité par l'Assemblée générale. Chaque pays a le devoir moral de faire tout ce qu'il peut pour parvenir à la destruction totale de ce système odieux, et le Kenya sera toujours prêt à lutter pour atteindre ce but. Comme l'a dit le Président de mon pays, Daniel Arap Moi, à la trente-sixième session de l'Assemblée :

“Dans toute sa signification et son impact, l'*apartheid* est une véritable angoisse qui pèse sur la conscience de tous les hommes civilisés. Il viole les principes universels de la dignité et de la conduite humaines que les Nations Unies ont été autorisées à codifier et à mettre au point. Il n'est pas douteux qu'ils constitue un affront aux fondements mêmes du droit international. Ne serait-ce que pour ces trois seules raisons — et il y en a d'autres —, la seule conclusion à laquelle on puisse aboutir, c'est qu'il faut détruire l'*apartheid*. Quoi qu'il en soit, il ne saurait y avoir aucun compromis avec le mal et, sous tous ses aspects, l'*apartheid* c'est le mal.”
[11^e séance, par. 17.]

205. Ma délégation, qui représente un peuple qui a lutté dans une guerre amère et coûteuse pour la liberté et l'indépendance de son propre pays, est profondément

ment préoccupée devant la coopération militaire et économique que reçoit l'Afrique du Sud de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cet appui permet au régime de maintenir son système répressif contre le peuple africain. Nous demandons sérieusement à ces pays de revoir leur position et d'adopter des mesures appropriées en vue d'isoler totalement l'Afrique du Sud pour la contraindre à démanteler son système d'*apartheid*.

206. Les rapports concernant la mise au point et la possession d'un dispositif nucléaire par l'Afrique du Sud préoccupent l'Afrique au plus haut point. A maintes reprises, nous avons lancé des avertissements contre l'aide donnée à l'Afrique du Sud pour lui permettre de développer sa capacité nucléaire. Tous les arguments avancés précédemment selon lesquels les armes et l'assistance militaire données à ce pays visaient sa légitime défense n'ont pas résisté au test pratique. L'Afrique du Sud souhaite la capacité nucléaire et d'énormes arsenaux pour perpétrer des agressions contre les Etats africains voisins, pour les déstabiliser et les intimider, en particulier l'Etat sans littoral du Lesotho. Nous refusons d'admettre que la possession d'armes empêchera les Africains de se montrer résolus dans leur lutte pour la liberté, la dignité et l'égalité.

207. Nous ne pouvons nous laisser tromper par la proclamation de la prétendue nouvelle constitution en Afrique du Sud. Nous sommes résolus à continuer à appuyer les mouvements de libération de l'Afrique du Sud jusqu'à la victoire et tant que la démocratie n'aura pas été rétablie dans le pays. Nous demandons à tous les Etats d'en faire autant jusqu'à ce que l'Afrique du Sud renonce à ses pratiques inhumaines et à sa politique d'*apartheid*.

208. La communauté internationale a été mise en échec dans ses efforts en vue de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Je n'ai pas l'intention ici de m'attarder sur cette triste histoire de l'agression sud-africaine contre la Namibie. L'histoire est éloquent. Même les amis et les alliés de l'Afrique du Sud devraient maintenant convenir avec nous qu'il est impérieux que l'Afrique du Sud se retire de la Namibie et mette immédiatement en œuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La communauté internationale ne doit plus perdre de temps. Nous devons sérieusement voir pourquoi la résolution 435 (1978) n'a pas été mise en œuvre et décider ensuite des mesures appropriées à prendre. Il ne faut pas permettre à l'Afrique du Sud de continuer à utiliser la Namibie en tant que tremplin pour l'agression et la déstabilisation d'Etats voisins.

209. L'Organisation des Nations Unies et tous ses organes, en particulier le Conseil de sécurité, doivent mettre en œuvre rapidement le plan du Conseil de sécurité pour l'indépendance de la Namibie entériné dans la résolution 435 (1978). Nous sommes tous d'accord pour dire que le plan prévu en vertu de cette résolution reste la seule base pour une transition pacifique vers l'indépendance de ce territoire.

210. Dans son rapport sur la Namibie, le Secrétaire général, conformément à la résolution 532 (1983)¹⁴, a confirmé que toutes les questions en suspens relatives à la résolution du Conseil de sécurité avaient été résolues. Il a également dit très clairement à l'Afrique du Sud que le lien établi entre la présence de trou-

pes cubaines en Angola et l'indépendance de la Namibie n'avait aucun rapport avec la question. Le Kenya est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général et espère que la Namibie accédera à l'indépendance avant la fin de cette année.

211. Je voudrais maintenant parler brièvement de la corne de l'Afrique. Le Kenya en fait parti et, bien entendu, nous sommes profondément intéressés par tout ce qui se passe dans cette région. Elle reste le théâtre de tensions et de conflits qui affectent de façon adverse le développement économique, politique et social ainsi que les relations entre les Etats de cette région du monde.

212. Le Gouvernement du Kenya poursuit une politique de bon voisinage avec tous ses voisins. Nous sommes convaincus que sans la paix et la compréhension mutuelle il ne saurait y avoir de progrès importants dans aucun des domaines du développement humain. Ces derniers mois, mon président, Daniel Arap Moi, a personnellement tenu des consultations avec tous les dirigeants de la corne de l'Afrique. Les dirigeants de la région sont des hommes d'Etat dévoués et expérimentés, voués au bien-être de leurs peuples. C'est là un point positif. Mon Président a jugé que l'expérience était encourageante et positive. Par conséquent, le Kenya se sent tenu de poursuivre la recherche de relations pacifiques de bon voisinage et de coopération économique dans notre région. Nous sommes convaincus que ces objectifs sont primordiaux et qu'ils doivent être placés au-dessus de toute conviction ou divergence politique. Le Kenya lance par conséquent un appel à tous les Etats de la région pour qu'ils redoublent d'efforts dans la recherche d'une paix durable, d'une coopération et d'une sécurité mutuelle. Tout encouragement d'autres Etats allant dans le sens de ces nobles objectifs ne manquera pas de rencontrer notre soutien.

213. J'en viens maintenant au Moyen-Orient. Comme les peuples de l'Afrique australe, les peuples du Moyen-Orient n'ont pas joui de la paix depuis bien des années. Au cœur du problème se trouve le déni des droits inaliénables du peuple palestinien et le refus par Israël de mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous avons déclaré à maintes reprises qu'aucune paix durable ne saurait être réalisée dans la région tant que les droits légitimes des Palestiniens à l'autodétermination et à un Etat indépendant qui leur soit propre dans la région ne seront pas devenus une réalité. Le droit des autres peuples de cette région de vivre eux aussi dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues doit être également respecté.

214. Le problème du Moyen-Orient a encore été aggravé par l'invasion et l'occupation du Liban par Israël en juin 1982. Israël doit son existence légale à l'Organisation des Nations Unies et ne devrait pas se moquer impunément de la Charte et des résolutions de l'Organisation.

215. Partout ailleurs, la situation politique internationale ne s'est pas améliorée. Nous sommes déçus de ce que, malgré l'appel de l'Organisation pour le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et du Kampuchea, ces pays restent sous occupation militaire étrangère. Dans la région du Golfe, une guerre dévastatrice entre l'Iran et l'Iraq se poursuit inlassablement avec des pertes humaines et matérielles de part

et d'autre. Plus loin, la Corée du Sud et la Corée du Nord n'ont toujours pas trouvé de solution pacifique à leur problème d'unification. Nous reconnaissons la complexité du problème, mais nous ne voyons pas d'autres moyens que la poursuite du dialogue et l'amélioration de la confiance mutuelle entre les deux pays.

216. La tragédie qui frappe Chypre mérite elle aussi notre attention. A cet égard, nous nous référons aux résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité dans lesquelles ce dernier condamne toute action sécessionniste. Le Kenya a toujours demandé le respect et la reconnaissance de l'intégrité territoriale, de l'indépendance, de la souveraineté et du caractère non aligné de l'Etat de Chypre, et il continuera de le faire.

217. Il est clair qu'il existe une rivalité des superpuissances dans l'océan Indien. Cette rivalité est une menace pour les pays de la région et sape les efforts de la communauté internationale en vue de convoquer une conférence internationale pour la mise en œuvre de la Déclaration faisant l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Une conférence internationale sur cette question réunirait les représentants de tous les Etats intéressés et des puissances maritimes en vue d'harmoniser leurs vues et de résoudre les problèmes qui empêchent l'instauration d'une zone de paix dans la région. Nous croyons que le succès de cette conférence pourrait être facilité grâce à un engagement ferme des pays de la région, des grandes puissances et des usagers maritimes envers les principes de la Déclaration. Le Kenya a toujours demandé la mise en œuvre de la Déclaration et continuera de le faire.

218. Le désarmement est devenu une nécessité urgente et absolue, en particulier dans le domaine des armes nucléaires. La tâche urgente à laquelle la communauté internationale se trouve confrontée est de rechercher une inversion de l'accumulation d'armements et, en dernière analyse, d'éliminer complètement ces armes d'autodestruction fabriquées par l'homme lui-même.

219. En fait, le Kenya envisage l'étude de cette question sous deux aspects. D'une part, nous sommes convaincus qu'il y a un rapport intrinsèque entre le progrès dans la voie du désarmement et la situation politique internationale. Les objectifs du désarmement ne peuvent pas être réalisés dans un milieu politique où il n'y a pas de confiance mutuelle et qui est caractérisé par les tensions et les ruptures de la paix. D'autre part, aucune explication politique, idéologique ou morale n'est suffisamment convaincante pour justifier le détournement actuel de ressources matérielles et humaines colossales pour améliorer et augmenter les arsenaux classiques et nucléaires qui sont déjà considérables.

220. Le moment est venu pour l'Assemblée générale d'adopter une convention qui donnerait une garantie inconditionnelle de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires contre ces pays, à tout moment. Les puissances nucléaires et les autres Etats militairement importants devraient être persuadés de renoncer à la production de ces armes et de transférer les ressources énormes et précieuses ainsi libérées au développement économique et social et au bien-être de l'humanité tout entière. Le

Kenya est tout disposé à jouer son rôle dans le renforcement de cette entente internationale. A cette fin, le Kenya souhaite lancer un appel particulier aux superpuissances pour qu'elles redoublent d'efforts dans la voie de la détente, de la compréhension mutuelle et fassent preuve de plus de coopération dans la recherche de la paix et du développement dans le monde.

221. Au cours des 10 dernières années, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a cherché une formule acceptable pour renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Malgré les progrès très lents et les résultats minimaux obtenus au cours des années, nous conservons quelque espoir de progrès. La diplomatie préventive, quoique prévue par la Charte, n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Nous notons que les discussions sont désormais ouvertes sur la question et nous espérons qu'à l'avenir on adoptera une approche sérieuse semblable à celle qui a été adoptée à sa session d'avril dernier. Dans sa recherche d'amélioration structurelle, le Comité spécial ne devrait pas perdre de vue ses objectifs originaux qui comprennent : le renforcement du rôle du Conseil de sécurité et l'accomplissement par celui-ci des tâches qui lui ont été confiées, y compris celles prévues au Chapitre VII de la Charte; le renforcement du rôle de l'Assemblée générale, y compris l'examen en temps utile de la question de la non-application des résolutions de l'Assemblée générale; et l'analyse des mécanismes d'avertissement pour la prévention de frictions et de différends internationaux. Mon gouvernement estime que ces questions ne peuvent être isolées l'une de l'autre et doivent être examinées ensemble.

222. S'agissant du mécanisme pour le règlement des différends dans le cadre des Nations Unies, mon gouvernement appuie pleinement les efforts des membres du Comité spécial pour mettre au point un mécanisme efficace. Nous estimons que ce mécanisme renforcera le rôle de l'Organisation des Nations Unies, encouragera la recherche de solutions négociées des conflits et permettra d'établir un contact entre les parties aux différends. Une telle proposition serait également conforme à la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux [résolution 37/10, annexe].

223. Dans notre région, nous nous efforçons sérieusement de rechercher des solutions pacifiques aux tensions et aux différends. Si le Comité spécial mène à bien son travail, cela contribuera grandement aux relations pacifiques entre voisins dans notre région du monde.

224. Quelques mots maintenant sur la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. Le Kenya appuie la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴ dans laquelle il voit un instrument important de codification et de développement progressif du droit international. Le Kenya suit de près les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres pour mettre en œuvre cette convention. Par conséquent, nous avons activement participé aux travaux de la Commission préparatoire qui continue à être un lien important entre les objectifs de la Convention des Nations Unies sur le

droit de la mer et les activités des Etats Membres à l'intérieur et au-delà des eaux sous leur juridiction nationale.

225. Nous prions instamment tous les signataires de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ceux de l'Acte final de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer¹⁵ qui participent aux travaux de la Commission préparatoire de manifester la même volonté politique et la même détermination dont ils ont fait preuve lors des négociations sur la Convention, afin de permettre à la Commission préparatoire de paver la voie pour une prompt application de cette Convention. A cet égard, nous demandons à tous les Etats de s'abstenir de prendre toute mesure susceptible de retarder l'entrée en vigueur rapide de la Convention ou d'entraver son universalité. Le Kenya apporte son appui aux travaux de la Commission préparatoire et renouvelle son engagement de participer activement à ses délibérations futures.

226. Tandis que nous nous rencontrons ici, aujourd'hui, les pays en développement continuent à être confrontés à des problèmes économiques critiques : balance des paiements en sérieuse difficulté; termes du commerce défavorables; endettement; taux d'intérêt élevés; pénurie de devises; taux d'inflation croissants; chômage en hausse; sécheresse persistante et dévastatrice; et famine.

227. Le Kenya a suivi avec une grande préoccupation la détérioration de la situation économique internationale. Depuis plusieurs mois, quelques pays industrialisés semblent au bord de la reprise économique et l'on espère que ce sont là les signes annonciateurs d'une prospérité durable.

228. Néanmoins, ces signes de reprise économique dans quelques grands pays industrialisés ne doivent pas nous faire oublier la nécessité d'efforts coordonnés à l'échelle mondiale pour susciter la croissance économique dans les pays en développement, car ces deux activités sont inséparables. Il est impossible au Kenya d'accepter l'hypothèse selon laquelle la reprise économique réalisée dans les pays développés entraîne automatiquement des bénéfices pour les pays en développement. Nous n'acceptons pas la théorie du "ruissellement" dans les relations économiques internationales contemporaines. Tout en nous félicitant des signes de reprise dans certaines régions du monde, celle-ci n'aura probablement pas d'effet sur les économies des pays en développement avant un certain temps.

229. La récession économique récente enregistrée dans les pays développés a eu inévitablement des répercussions néfastes sur le commerce mondial et, par conséquent, sur le sort économique de la plupart des pays en développement. La dépression extrême de la demande dans les pays industrialisés s'est traduite par un déclin constant des prix des produits mondiaux. Les termes de l'échange des pays en développement non producteurs de pétrole sont demeurés à environ 20 p. 100 au-dessous de la moyenne pour 1977-1979.

230. En passant en revue la situation économique mondiale, nous ne pouvons taire notre exaspération devant le malaise prolongé dont continue de souffrir l'économie mondiale. La crise qui a pris des proportions sans précédent menace la stabilité et la crois-

sance économique de tous les pays. De ce fait, la marge de sécurité dont disposaient auparavant les pays en développement s'érode encore davantage. Les dures réalités de la scène économique mondiale, auxquelles s'ajoutent des facteurs cycliques, sont vraiment symptomatiques des insuffisances fondamentales qui sont le fléau de notre système économique mondial. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1974, de nombreuses initiatives ont été prises et d'innombrables conférences et réunions ont eu lieu, sans réussir à remédier aux déséquilibres structurels. Pourtant, même si ces efforts visant à améliorer l'ordre économique international se sont soldés par un échec, ils n'en sont pas moins valables et ils ne diminuent en rien la responsabilité que nous avons de parvenir à nos fins. Le Kenya, une fois de plus, réitère son ferme engagement dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous souhaitons une participation équitable de toutes les nations au processus constructif de prises de décisions concernant l'économie mondiale.

231. Le Kenya appuie pleinement les efforts déployés par les pays non alignés du Groupe des 77 pour s'attaquer à ces problèmes, comme en témoignent la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, et la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Buenos Aires du 28 mars au 9 avril 1983. Des mesures immédiates pour encourager la reprise économique mondiale et accélérer le développement des pays en développement s'imposent de façon pressante. Au premier rang de ces mesures, figure la proposition d'une conférence internationale sur le financement du développement. Nous estimons que le lancement de négociations globales ne s'est fait que trop attendre et nous espérons qu'il aura lieu très prochainement. Ma délégation demande instamment à toutes les parties intéressées de surmonter leurs divergences sans délai.

232. Alors que nous nous rassemblons ici pour faire le bilan des événements intervenus au cours des 12 derniers mois, nous ne pouvons manquer de mentionner ce qui suit. Premièrement, les résultats de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, ont été une déception pour les pays en développement. Deuxièmement, les tentatives visant à lancer les négociations globales n'ont pas enregistré de progrès notables. Troisièmement, les tentatives faites pour examiner et évaluer la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, en mai de cette année, n'ont pas réussi. Quatrièmement, le Comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement et le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables n'ont pas fait de progrès dans leurs domaines de compétence respectifs, comme l'avait envisagé l'Assemblée générale lorsque ces groupes ont été créés. Cinquièmement, la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984, n'a pu parvenir à un accord sur les grandes lignes de sa politique et la mobilisation des ressources destinées à l'industrialisation des pays en développement.

233. Nous estimons par conséquent qu'il est nécessaire d'examiner ensemble les divergences et les difficultés qui continuent à entraver tout progrès significatif dans notre dialogue. Nous estimons que les négociations plutôt que les confrontations devraient être notre thème principal. Je me sens tenu de souligner cet aspect parce que nous accusons bien souvent les conférences de ne pas produire les résultats escomptés, sans réfléchir à l'affrontement constant entre les différents groupes. C'est là la cause radicale de nos échecs. La solution se trouve dans la souplesse et l'accommodement respectifs. Nous avons une responsabilité collective en tant que membres de la communauté internationale dans la recherche des moyens d'améliorer la qualité de la vie de tous les peuples du monde.

234. Nous nous accordons tous à dire que les pays en développement connaissent des difficultés économiques plus graves que jamais auparavant. Le commerce international nous apparaît comme un élément primordial de la coopération économique. Son déclin a privé les pays en développement des devises étrangères essentielles pour l'importation de biens d'équipement et d'autres apports nécessaires à leur effort de développement. En outre, les termes de l'échange se sont gravement détériorés depuis 1980, lorsque le prix des matières premières s'est effondré. La vague de protectionnisme dans les pays développés, en particulier dans les pays à économie de marché, grossit encore depuis 1980. Cela tient au fait que ces pays pratiquent maintenant une politique tournée vers l'intérieur. Nous notons avec tristesse que, ni en novembre 1982, lors de la Réunion ministérielle des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers, ni à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on n'est parvenu au consensus libéral qui a caractérisé les séries de négociations précédentes.

235. L'autosuffisance collective, telle que l'envisage la coopération économique et technique entre pays en développement, est un processus dynamique. Ce processus devrait s'avérer crucial pour la revitalisation du développement de leurs économies et contribuer grandement à la reprise globale soutenue. La coopération économique et technique entre pays en développement fait vraiment partie intégrante de la politique étrangère du Kenya. Nous avons participé, dans la mesure de nos moyens, à des programmes de coopération technique avec différents pays en développement, tant à l'intérieur de notre région qu'à l'extérieur. Nous réitérons notre appel aux pays en développement pour qu'ils intensifient leur coopération à l'échelle sous-régionale, régionale et interrégionale, dans tous les domaines.

236. Le Kenya prie instamment les pays développés de considérer que les activités de coopération économique entre pays en développement et de coopération technique entre pays en développement sont complémentaires de la coopération Nord-Sud. Les pays développés devraient, par conséquent, accorder tout l'appui nécessaire à ces deux types d'activités. C'est dans l'esprit de la coopération Sud-Sud que les pays en développement ont adopté en 1981 le Programme d'action de Caracas⁹ dont la mise en œuvre a été perfectionnée au cours des nombreuses réunions économiques et techniques, à l'échelon intergouvernemental, qui ont eu lieu ces dernières années.

237. Dans différentes régions, de nouvelles initiatives de coopération Sud-Sud ont été prises. C'est pourquoi mon pays avec d'autres pays d'Afrique orientale et australe ont conclu, en décembre 1981 à Lusaka, un traité établissant une zone de commerce préférentiel pour cette sous-région. Ce groupe qui peut comprendre jusqu'à 20 pays est devenu opérationnel en juillet de cette année. Il a pour but le développement du commerce sous-régional et la coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et des communications.

238. Permettez-moi de dire quelques mots sur les efforts que nous entreprenons en Afrique de l'Est pour ce qui est de la coopération économique et technique entre pays en développement. Nous reconnaissons que c'est à nous-mêmes qu'incombe la responsabilité première de la solution de nos problèmes économiques. En conséquence, nous coopérons activement avec nos voisins dans le but d'exploiter notre potentiel. Je suis heureux de dire que le Kenya a entrepris, avec ses pays voisins, des projets communs dans différents domaines. Je suis également heureux de pouvoir dire que, depuis le mois de novembre dernier, la sous-région de l'Afrique de l'Est a accompli des progrès sensibles dans la voie de la coopération Sud-Sud. Au début de cette année, les Gouvernements du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie sont convenus des modalités de coopération. Je suis persuadé que nous pourrions intensifier nos activités économiques et obtenir une revitalisation importante de nos économies dans la sous-région. Cette coopération servira à accroître la zone de tarifs préférentiels pour l'Afrique et d'autres formes de coopération en Afrique.

239. Le Kenya attache une grande importance et une grande signification à l'industrialisation des pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. On se souvient encore de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Notre réaction immédiate à l'issue de cette conférence est que l'on n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur la question fondamentale du financement de l'industrialisation des pays en développement. Nous espérons que lorsque cette question sera discutée à l'Assemblée une solution acceptable sera trouvée.

240. Le Kenya estime que la science et la technique constituent des moyens importants pour le développement dans les pays en développement. Il est regrettable que, cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement¹⁶, on ne soit encore parvenu à aucun accord significatif permettant de mettre en œuvre ce programme, surtout dans la mesure où il mobilise des ressources financières. Par conséquent, nous invitons vivement les gouvernements à intensifier leurs efforts afin de parvenir rapidement à la mise en œuvre de ce programme.

241. L'énergie est un élément essentiel du processus de développement. Il n'est pas nécessaire de souligner la nécessité de passer des ressources classiques d'énergie à des sources de remplacement. C'est pour cette raison que la communauté internationale a adopté en 1981 le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables¹⁷. Il était demandé en

particulier dans ce programme de mobiliser des ressources financières pour exploiter des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Le Kenya est vivement préoccupé par la lenteur de son exécution.

242. J'en viens maintenant aux questions de l'environnement et des établissements humains. Nous continuons de nous associer aux décisions de l'Assemblée générale visant à créer une commission écologique chargée d'une étude sur les perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà et de célébrer, en 1987, l'Année internationale du logement des sans-abri.

243. De nombreux pays en développement à faible revenu se trouvent aujourd'hui sur le continent africain, d'où je viens. La plupart de ces pays sont encore exportateurs nets de produits de base, dont dépendent nos recettes en matière de commerce extérieur. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que de nombreux pays africains connaissent encore à l'état chronique la famine, la malnutrition, la maladie, la pauvreté, le chômage, le sous-emploi, une détérioration des termes de l'échange, l'endettement et de nombreuses autres difficultés.

244. Nous tenons à rappeler qu'à sa deuxième session extraordinaire, en avril 1980, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, reconnaissant les problèmes de développement auxquels se trouve confronté le continent africain, a adopté le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹⁸ et l'Acte final de Lagos¹⁹. Nous demandons instamment à tous ceux qui sont ici de continuer d'appuyer le Plan d'action de Lagos.

245. Au début de cette année le Secrétaire général s'est rendu dans un certain nombre de pays en Afrique, ce qui lui a permis de constater par lui-même et d'évaluer les difficultés auxquelles se heurtent la plupart de nos pays en raison de la situation climatique et écologique. C'est à la suite de cette visite qu'en mars cette année il a nommé un représentant spécial chargé des questions relatives à la crise économique en Afrique et chargé de suivre de près les situations d'urgence et les aspects humanitaires de la crise économique actuelle en Afrique et de lui faire rapport directement, et il a créé un bureau provisoire à Nairobi. Nous nous félicitons vivement de cette initiative du Secrétaire général. C'est dans le même esprit que le Conseil économique et social, au cours de sa deuxième session ordinaire, a délibéré de la crise économique en Afrique en tant que point prioritaire.

246. Nous estimons que les problèmes économiques extrêmement graves qui existent en Afrique exigent que la communauté internationale leur accorde une attention toute particulière. Les problèmes se sont aggravés du fait d'une sécheresse prolongée qui a touché tout le continent, de l'extension progressive du désert du Sahara et d'autres catastrophes naturelles. De tous les problèmes de développement auxquels se trouve confrontée l'Afrique, ma délégation voudrait en particulier souligner la grave pénurie d'aliments qui a empiré ces dernières années. Nous considérons que l'alimentation et l'agriculture sont ce qu'il y a de plus important dans la vie de l'homme puisqu'elles touchent la survie même de l'humanité. Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre

d'urgence des mesures collectives pour intensifier l'assistance aux pays africains afin de combattre la désertification, de réduire les pénuries d'aliments et de parvenir à l'autosuffisance en matière de production alimentaire sur le continent.

247. Je rappelle que le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique²⁰ adopté au début de cette année par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique — ministres responsables de la planification et du développement économique — n'a pas reçu toute l'attention qu'il méritait au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social à Genève. En conséquence, les pays africains ont vivement regretté que le Conseil ne soit pas parvenu à adopter des mesures permettant de pallier les difficultés économiques et sociales en Afrique. Ma délégation propose que cette session de l'Assemblée générale prenne des mesures concrètes pour des solutions à court, à moyen et à long terme afin de régler la crise économique actuelle en Afrique.

248. Le Kenya sera vivement honoré d'accueillir l'année prochaine la conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme. L'amélioration de la condition de la femme, en la faisant participer à tous les niveaux aux affaires de la société et en l'intégrant dans le processus de développement global, tant national qu'international, fait partie des buts et objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, conformément au Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, adopté à Mexico en 1975²¹.

249. Le Kenya accorde une grande importance à la convocation de cette conférence mondiale. Nous sommes persuadés que les Etats Membres saisiront l'occasion fournie par le forum à Nairobi pour discuter de façon constructive des nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour. A cet égard, mon gouvernement travaille en étroite coopération avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les préparatifs de la conférence et nous nous réjouissons d'accueillir à Nairobi les représentants des Etats Membres ainsi que les participants.

250. M. AL-ASBAHI (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement en mon nom personnel et au nom de la délégation de la République arabe du Yémen, à l'occasion de la confiance qui vous a été manifestée par la communauté internationale représentée dans cette grande organisation en vous élisant à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de cette session de façon à rendre utiles et efficaces nos efforts visant à trouver une solution au défi auquel nous sommes confrontés actuellement et à assumer nos lourdes responsabilités. Je puis vous assurer que nous coopérons pleinement avec vous afin que les travaux de cette session soient couronnés de succès et que ses objectifs soient atteints, conformément aux nobles principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

251. J'ai le plaisir d'exprimer mon admiration et ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, président de la trente-huitième session, pour la sagesse

et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de cette session assurant ainsi son succès.

252. Je suis également heureux de souligner les efforts constants déployés par le Secrétaire général pour trouver des solutions justes aux différents problèmes et crises internationaux. Nous le remercions également du précieux rapport relatif à l'activité de l'Organisation [A/39/1] ainsi que de ses commentaires visant à renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

253. Nous félicitons le peuple du Brunéi Darussalam pour son accession à l'indépendance et son admission à l'Organisation des Nations Unies. Le peuple du Brunéi Darussalam a des liens historiques et religieux de longue date avec le peuple du Yémen et nous lui adressons des vœux de prospérité et de progrès.

254. Nous vivons dans un monde instable et troublé, où règne un climat de tension et d'anxiété dans les relations entre les nations. Cela est sans nul doute le résultat des nombreux recours à la menace ou à l'emploi de la force en lieu et place d'un règlement pacifique des différends. Le recours à la force dans les relations internationales pour imposer des solutions qui garantissent les intérêts privés va à l'encontre des principes et des normes du droit international et viole les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le recours à la force contribue à l'accroissement des tensions et des troubles dans les relations internationales, au retour à la guerre froide et, en conséquence, à une course aux armements effrénée et à la production de tous genres d'armes destructrices.

255. Ce qui complique encore la situation, c'est la récession et la stagnation de l'économie mondiale, qui ont des conséquences adverses sur les relations internationales. Nos responsabilités sont grandes et lourdes sont nos charges. Il est de notre devoir, en tant que membres d'une communauté internationale où nous recherchons la complémentarité et l'interdépendance, de joindre nos efforts pour relâcher les tensions, éliminer ses causes et prévenir une troisième guerre mondiale, dans laquelle des armes nucléaires et autres armes de destruction massive seraient utilisées. Cela ne peut être réalisé que si nous déployons des efforts qui se fondent sur une véritable bonne volonté dans le but d'instaurer une communauté internationale où règnent la justice, l'égalité et la coopération entre tous ses membres et de garantir la protection des intérêts communs de tous.

256. En outre, ces efforts doivent s'accompagner d'un renouvellement de notre profession de foi envers les principes et les normes du droit international et de la Charte ainsi que des résolutions des Nations Unies, qui doivent être appliquées et non violées. On ne saurait imposer des solutions unilatérales qui ne tiennent pas compte de l'Organisation où s'exprime la volonté collective de la communauté internationale.

257. Il est devenu évident que la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient. C'est l'une des questions qui préoccupent le plus la communauté internationale. C'est une question dont l'Organisation est saisie depuis plus de 36 ans.

258. Ce n'est un secret pour personne qu'à la base de ce problème chronique se trouve l'intransigeance d'Israël, qui maintient son occupation de la Palestine,

refusant au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux légitimes, poursuit sa politique raciste, expansionniste et agressive contre le peuple palestinien et les autres Etats arabes et recourt à des méthodes d'oppression et de terrorisme. Tout cela constitue un affront à la communauté internationale et une violation flagrante des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

259. Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être instaurée que si la question de Palestine, qui est au cœur du conflit dans la région, est réglée. Pour commencer, il faut reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment ses droits au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur sa terre et sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime.

260. Malgré les efforts faits pour trouver une solution à la question de Palestine et au problème au Moyen-Orient et pour assurer la stabilité, la paix et la justice, on s'est heurté à l'obstination et à l'arrogance d'Israël, qui méprise les résolutions des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale, poursuit en toute impunité sa politique d'expansion, d'annexion et d'expulsions massives, opprime les populations innocentes, implante des colonies dans les territoires occupés, adopte des décisions qui tendent à changer le caractère culturel, démographique, politique et religieux d'Al Qods Al Charif et des autres territoires arabes occupés, semant ainsi autant d'obstacles sur la voie d'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient.

261. Il est grand temps pour la communauté internationale de mettre un terme à l'agression et à l'arrogance d'Israël et de faire reconnaître les justes droits des Palestiniens. Les Etats, au premier chef les Etats-Unis, qui appuient Israël en lui fournissant armes, fonds et appui diplomatique et politique doivent revoir leur position à son égard, compte tenu de sa politique d'agression au Moyen-Orient. Nous nous demandons comment les Etats-Unis peuvent concilier leur accord de coopération stratégique avec Israël — qui est aujourd'hui la force militaire régionale la plus dangereuse, celle qui cherche l'expansion et l'hégémonie au Moyen-Orient — avec leurs responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

262. Israël, depuis sa création, n'a cessé d'être source de tension et de menace à la paix et à la sécurité internationales. Le moment est venu pour Israël, ses amis et ses alliés de comprendre que la paix et la sécurité dans la région ne peuvent être instaurées que par le recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur sa terre et sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP. De plus, une sécurité véritable n'a rien à voir avec la conception qu'en a Israël, qui la fonde sur une base inadmissible d'expansion et d'agression.

M. Moushoutas (Chypre), vice-président, prend la présidence.

263. Les Etats-Unis doivent maintenant revoir leur position à l'égard d'Israël s'ils veulent contribuer efficacement à la recherche d'une solution de la question de Palestine et de la crise du Moyen-Orient. Ils doivent coopérer avec la communauté internationale

en vue d'obliger Israël à se conformer aux résolutions des Nations Unies, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

264. Quiconque défend véritablement la paix, la justice et les droits de l'homme appuie également les droits inaliénables et historiques du peuple palestinien. Quant à ceux qui appuient la politique d'expansion d'Israël, ils sont du côté de l'agression et de l'usurpation. Si l'on veut la paix au Moyen-Orient, tous les efforts doivent être faits pour adopter des mesures pratiques qui mettront fin à l'arrogance d'Israël et à son mépris constant des résolutions internationales et l'obliger à appliquer les résolutions adoptées par l'Organisation sur la question de Palestine et le Moyen-Orient, à se retirer de tous les territoires arabes et à reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur sa terre.

265. L'Assemblée générale a adopté une résolution demandant la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient [résolution 38/58C]. C'est là le cadre approprié pour une approche pacifique qui puisse régler cette question névralgique puisqu'il comprend la participation du peuple palestinien, représenté par l'OLP, dans la recherche d'une solution juste et pacifique qui garantisse au peuple palestinien l'exercice de ses droits légitimes, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

266. La République arabe du Yémen, qui a apporté un appui efficace et authentique au peuple palestinien — et le sang des martyrs yéménites en atteste —, réaffirme que tout règlement qui méconnaît les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits au retour, à l'autodétermination et à la création sur sa terre d'un Etat indépendant, ne peut être qu'injuste et voué à l'échec.

267. Les événements de ces dernières années ont clairement démontré que les tentatives de solutions partielles et d'accords séparés n'ont fait, en réalité, qu'éloigner davantage le règlement de la question de Palestine. Il suffit de se rappeler que les accords de Camp David ont incité Israël à intensifier sa politique d'agression et d'expansion.

268. Les Etats arabes n'ont cessé d'œuvrer à la recherche de la paix au Moyen-Orient et ont fait la preuve de leurs desseins pacifiques dans les décisions adoptées le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet tenue à Fez²², dont se sont félicitées toutes les organisations régionales et internationales qui militent en faveur de la justice et de la paix.

269. Si la non-reconnaissance des droits du peuple palestinien symbolise l'échec de nobles objectifs et du droit international et reflète un tableau tragique de l'évolution des événements du fait de l'incapacité de la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités en dissuadant les agresseurs et en rétablissant les droits usurpés, un autre pays arabe, le Liban, est, depuis l'invasion d'Israël en 1982, la cible des ambitions expansionnistes de Tel-Aviv, et le Sud-Liban survit sous le joug de l'occupation et du terrorisme sioniste. Nous n'oublierons pas la destruction de

Beyrouth ni les massacres des camps de Sabra et de Chatila avec leur cortège d'atrocités et d'horreurs.

270. Nous saluons la résistance héroïque du peuple libanais à l'occupation israélienne et sa détermination, nous condamnons l'occupation des territoires libanais et demandons le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires libanais, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en exprimant notre appui sans réserve au peuple libanais qui fait la preuve de sa détermination de régler lui-même ses problèmes, à l'abri d'ingérences ou interventions extérieures, de façon à sauvegarder l'intégrité territoriale, l'indépendance, la souveraineté, la stabilité et le rôle efficace joué par les Arabes au Liban.

271. Nous déplorons vivement la persistance de la longue guerre entre l'Iran et l'Iraq, lourde aujourd'hui de dangers tels qu'ils risquent d'avoir des conséquences tragiques pour la région et pour la paix et la sécurité internationales. Nous louons la position de l'Iraq et sa réponse sincère aux résolutions du Conseil de sécurité — notamment à la résolution 540 (1983) — et aux appels et aux efforts du Secrétaire général, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et aux diverses tentatives destinées à mettre fin à cet inutile et atroce bain de sang; et nous lançons un appel aux responsables en Iran, nos frères, pour qu'ils répondent positivement à ces tentatives et à ces appels en vue de mettre un terme à cette guerre, de régler pacifiquement le conflit par le biais de négociations avec l'Iraq, son voisin et frère, et d'aboutir à un règlement juste et honorable qui préserve la souveraineté et les droits légitimes des deux pays, conformément aux relations de bon voisinage et à tous les liens de fraternité, qui unissent ces deux pays musulmans, et de sauvegarder les ressources et les richesses des deux pays dans l'intérêt de leurs peuples, ainsi que de la prospérité, du progrès et de la sécurité. Nous nous félicitons de chaque initiative pacifique et de chaque réponse positive aux efforts de médiation et prions tous les Etats, en particulier ceux qui jouissent d'influences, de poursuivre leurs efforts sérieux pour mettre fin à cette guerre destructrice.

272. Mon pays, qui croit fermement à la coopération régionale entre Etats géographiquement voisins, se soucie également de la défense de la sécurité et de la stabilité des pays alentour. C'est donc avec une vive émotion que nous avons pris connaissance des récentes menaces à la navigation dans la mer Rouge. Nous condamnons ces actes criminels qui visent à déstabiliser la région de la mer Rouge et réitérons ce que nous avons déclaré antérieurement, à savoir que la préservation de la sécurité dans la mer Rouge incombe exclusivement aux Etats de la région, ainsi que la nécessité pour cette région de rester une zone de paix à l'abri des rivalités et des conflits étrangers.

273. Mon pays condamne aussi toute présence militaire ou bases militaires dans l'océan Indien et dans la mer Arabe et demande une fois encore que l'on considère ces régions en tant que zones de paix sans flottes, bâtiments de guerre ni bases militaires. Nous avalisons les efforts du Comité spécial de l'océan Indien et confirmons la nécessité de réunir une Conférence sur l'océan Indien conformément à la résolution de l'Assemblée générale [résolution 34/80 B].

274. Mon pays, qui est fermement convaincu de la valeur des mouvements de libération dans le monde et les appuie sans réserve, en particulier l'OLP et la SWAPO, demande que l'on sorte de l'impasse s'agissant de la Namibie et réaffirme que la solution du problème namibien et la cessation de l'occupation illégitime de la Namibie par l'Afrique du Sud ne peuvent être obtenues que grâce aux efforts continus de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que l'application des résolutions de l'Organisation, en particulier de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, représente une approche réaliste et appropriée de la solution de ce problème.

275. L'Organisation des Nations Unies et le monde entier ont condamné l'Afrique du Sud pour sa politique raciste qui souille l'histoire contemporaine de l'humanité. Alors que le régime raciste de Pretoria continue de se vanter de mener cette politique honteuse, défiant ainsi l'opinion publique mondiale et les résolutions internationales avec une arrogance qui n'a d'égale que celle affichée par son allié sioniste de Tel-Aviv, ces deux entités, qui mènent chacune une politique raciste d'agression, bénéficient toujours de l'appui et de l'approbation de nombreux Etats Membres des Nations Unies. Nous mettons en garde contre la coopération croissante entre les deux régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv dans la mise au point et la fabrication d'armes, notamment d'armes nucléaires, et demandons aux Etats qui approvisionnent ces deux régimes en ressources et matières nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires d'arrêter de traiter avec ces deux régimes.

276. Les aspirations du peuple de Corée du Nord et du Sud à la réunification de leur pays constituent également un motif de satisfaction. Nous considérons que ces aspirations ne peuvent se concrétiser que par des moyens pacifiques et démocratiques, exempts de toute influence étrangère.

277. Le conflit armé et la violence qui font rage en Amérique centrale doivent nous conduire impérativement à redoubler d'efforts pour éliminer les causes de cette situation tendue. Nous devons avant tout encourager les peuples et les nations de la région à compter sur eux-mêmes pour régler leur différend de façon pacifique avant qu'il ne dégénère en conflit armé. Les peuples d'Amérique latine doivent pouvoir choisir leur avenir et exprimer leur volonté à l'abri de toute ingérence extérieure. A cet égard, nous appuyons l'accord conclu par le Groupe de Contadora. Nous estimons qu'il représente une base adéquate et un point de départ positif en vue de régler les problèmes et supprimer leur cause.

278. Le conflit n'est toujours pas réglé en Afghanistan et il constitue un foyer de tension. La République arabe du Yémen appuie les efforts destinés à régler pacifiquement le problème afghan grâce à des négociations entre les parties intéressées, afin de mettre un terme à cette horrible effusion de sang et de permettre au peuple afghan de choisir le système social, économique et politique qu'il juge approprié, sans pression ni ingérence dans ses affaires. Nous estimons également que nous devons essayer de régler le problème des réfugiés et de leur rapatriement aussi rapidement que possible.

279. En ce qui concerne le problème de Chypre, nous croyons qu'il y a quelque espoir de le résoudre,

grâce aux négociations qui se déroulent entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque sous les auspices du Secrétaire général. Nous sommes persuadés qu'il faut continuer de déployer des efforts sincères si l'on veut parvenir à une solution qui soit satisfaisante pour les deux communautés, en garantissant la liberté de religion et l'égalité des droits et obligations de tous dans une nation chypriote indépendante et unifiée.

280. Nous n'apprenons rien de nouveau à personne lorsque nous disons que l'intensification des tensions, et les relations entre les superpuissances en particulier, ainsi que les foyers de tension et d'affrontement qui en découlent prouvent combien la politique des non-alignés est fondée et combien le rôle du Mouvement des pays non alignés est important.

281. En République arabe du Yémen, nous nous enorgueillissons de notre adhésion à la politique de non-alignement et de neutralité positive, de notre engagement envers les objectifs et les principes du Mouvement des pays non alignés et de notre rejet de la politique de blocs et d'axes. Nous sommes convaincus que c'est là la seule façon qui nous permettra de résister à toute domination et hégémonie de la part des grandes puissances et d'apporter notre appui à la paix mondiale et à la promotion des relations internationales dans la voie de la détente et de la coexistence pacifique, tout en poursuivant une politique ouverte à la coopération avec tous, indépendamment de la philosophie économique et sociale de tel ou tel régime, fondée sur le respect mutuel et l'égalité de traitement sans empiéter sur les intérêts vitaux de notre pays.

282. Mon pays s'est engagé à respecter les politiques, principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés et attache une importance particulière aux questions de désarmement ainsi qu'aux efforts destinés à mettre un terme à la course aux armements. Nous faisons nôtres les préoccupations accrues de la communauté internationale face aux perspectives de déclenchement d'une troisième guerre mondiale, qui entraînerait le recours à des armes nucléaires dévastatrices. Notre préoccupation est d'autant plus grande que l'on parle d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour lancer des guerres futures. Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'holocauste nucléaire. Nous ne pouvons y arriver qu'en recherchant des moyens appropriés de prendre des dispositions pratiques et efficaces, qui seraient respectées par les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier par les superpuissances. Nous demandons instamment à ces Etats de chercher à se mettre d'accord entre eux pour mettre un terme à la course aux armements et à la fabrication d'armes et pour assurer une réduction équilibrée et progressive des stocks d'armes, permettant ainsi d'arriver enfin à leur élimination et au désarmement général et complet. Si nous aboutissons à cet objectif commun, grâce à la coopération des peuples et des nations du monde, nous serons alors en mesure de canaliser les immenses ressources matérielles et humaines consacrées pour le moment aux armements et à la production d'armes, pour la libération de la majorité des peuples en butte à la famine et à la maladie et l'élimination des graves insuffisances de leurs ressources et de leur potentiel pour résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent dans leurs efforts destinés à créer et à développer leur société dans les

domaines social et économique. Instaurer des zones dénucléarisées dans les parties les plus stratégiques du monde serait, selon nous, une façon pratique de contribuer au contrôle de la course aux armements nucléaires.

283. Le monde connaît aujourd'hui une situation de déséquilibre économique : les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Cette grave division ne fait qu'approfondir le fossé entre les pays en développement et les pays développés, entraînant de sérieuses conséquences pour les relations économiques internationales en général et pour les relations économiques entre les pays en développement et les pays développés en particulier. Nous estimons qu'il est plus urgent que jamais d'instaurer le nouvel ordre économique international, fondé sur la justice et l'égalité, ainsi que de nouvelles structures monétaires et économiques internationales. Pour ce faire, il faut mobiliser une volonté politique ferme qui soit en mesure de redresser l'énorme déséquilibre et de redistribuer les richesses au lieu de les laisser monopoliser par certains Etats. Nous devons toujours tenir compte des intérêts de toutes les parties.

284. Dans la vie économique internationale, la prédominance de phénomènes négatifs tels que les taux d'intérêt élevés, la fluctuation des taux de change, les tendances protectionnistes et les barrières tarifaires et non tarifaires qui font obstacle aux exportations des pays en développement et l'imposition de restrictions qui entravent le transfert de technologie vers les pays en développement ont exacerbé la crise économique internationale et ses effets sérieux sur les pays en développement et leurs plans de développement. La détérioration des termes de l'échange, les déficits chroniques de la balance des paiements dans les pays en développement et leur dette chaque année plus élevée, ainsi que le faible taux de croissance économique et sociale, indiquent que ce sont les pays en développement qui paient le prix de ces phénomènes et qu'ils sacrifient leur développement dans l'intérêt des pays riches et industrialisés.

285. Les pays du tiers monde ne doivent pas continuer d'être une source de matières premières et un marché permettant d'écouler les produits finis. Ce n'est pas de l'intérêt de la communauté internationale de garder ces Etats dans une situation de déficit économique chronique où ils sont incapables d'honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard de leurs peuples et de satisfaire leurs besoins élémentaires pour vivre.

286. L'assistance apportée aux pays en développement pour mener à bien leurs plans de développement n'est pas un acte de générosité pure. Au contraire, cette assistance profite directement aux Etats industrialisés dans notre monde complexe et interdépendant. Les pays en développement ont présenté dans des instances internationales un certain nombre de propositions constructives et pratiques, visant à régler la crise économique internationale, propositions parmi lesquelles on trouve la Déclaration économique adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983²³, et la Plate-forme de Buenos Aires adoptée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue du 28 mars au 9 avril 1983²⁴.

287. Nous pouvons tous assurer le bien-être et la prospérité de l'humanité tout entière si, oubliant notre esprit de clocher, nous faisons preuve d'objectivité et de générosité.

288. En voyant l'interdépendance et la complémentarité du monde d'aujourd'hui s'accroître toujours davantage, nous devrions rechercher tous ensemble les moyens qui nous permettraient de mettre en œuvre la résolution 34/138 de l'Assemblée générale portant sur les négociations globales et leur reprise, étant donné que ces négociations représentent l'initiative la plus importante et la plus positive permettant de réanimer la coopération internationale multilatérale et d'appliquer les principes consacrés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

289. Mon pays, l'un des pays les moins développés, outre ses ressources limitées, a été victime de catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre et des sécheresses répétées. De tels désastres nous ont obligés à modifier nos projets et plans de développement, dont la mise en œuvre avait été prévue dans le contexte de notre deuxième Plan quinquennal de développement. Toutefois, sous la direction de nos chefs politiques et grâce à l'assistance de pays frères et amis au sein de l'Organisation des Nations Unies et en dehors, nous avons l'espoir de voir notre pays surmonter ces obstacles.

290. L'ère de la révolution technique et le besoin impérieux d'un développement général nous poussent à revoir l'ordre international des communications qui prévaut, conformément aux principes du nouvel ordre de l'information, qui devrait recevoir une priorité spéciale dans l'action concertée de l'Organisation.

291. Tout en réaffirmant par nos actes plutôt que par des paroles notre adhésion aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, nous pensons aux valeurs et aux idées préconisées par notre peuple, tout au long de son histoire, valeurs et idées reprises dans notre constitution nationale, qui sert de guide intellectuel et pratique au progrès de notre peuple vers la construction, la prospérité et l'unité nationale.

292. Mon pays, qui célèbre aujourd'hui le vingt-deuxième anniversaire de la glorieuse révolution du 26 septembre 1962, traverse l'une des phases les plus brillantes de son histoire et de sa marche vers la liberté, la démocratie, le développement et l'unité du Yémen, sous la direction du colonel Ali Abdullah Saleh, président de la République, commandant suprême des forces armées et secrétaire général du Congrès populaire général.

293. La tenue de la deuxième session du Congrès populaire général, en août dernier, a revêtu une grande signification pour le progrès de notre pays, dans le contexte de la Constitution nationale. Notre peuple, nos dirigeants et notre gouvernement œuvrent ensemble au triomphe de la démocratie et de la liberté dans notre pays ainsi qu'au développement de notre vie culturelle, sociale, économique et politique, sur la base de notre foi islamique et conformément aux principes de la révolution immortelle du 26 septembre 1962. Notre pays

a enregistré de grands progrès dans la mise en place de son infrastructure dans le domaine du développement, et des progrès sont également réalisés dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du commerce intérieur et l'accroissement de la production agricole. L'exploration de nos ressources minérales et pétrolières se poursuit, en respectant le principe et la souveraineté du peuple sur ses ressources naturelles.

294. Le Conseil suprême du Yémen a déployé d'immenses efforts pour réaliser les aspirations du peuple yéménite et rétablir l'unité du pays. Les commissions d'unité ont pratiquement terminé leurs travaux de réunification nationale, en rassemblant la population du Sud et du Nord.

295. Notre politique étrangère se fonde sur notre profonde conviction de l'unité de la nation arabe et de la nécessité d'améliorer le climat entre les Etats arabes, que ce soit au niveau de la Ligue des Etats arabes, des conférences au sommet ou des réunions bilatérales.

296. Mon pays, membre fondateur de l'Organisation de la Conférence islamique, souhaite resserrer ses liens avec les autres pays musulmans, dans tous les domaines. La cinquième Conférence des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui va avoir lieu à Sanaa en décembre prochain, nous donnera l'occasion de discuter de questions d'une importance vitale pour tous les peuples de la nation islamique et contribuera au règlement de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

297. Notre position à l'égard de questions régionales et internationales et la nature de nos relations étrangères reflètent nos fermes convictions et notre désir sincère d'établir des relations fondées sur le respect réciproque et les avantages mutuels. Nous nous enorgueillissons d'avoir de plus en plus d'amis et nous estimons que le dialogue, la coopération et la compréhension sont les éléments nécessaires à la création d'un monde de paix, de stabilité et de prospérité.

298. Enfin, j'ai l'honneur d'exprimer le vœu sincère du Président, du peuple et du gouvernement de la République arabe du Yémen de voir la trente-neuvième session de l'Assemblée générale couronnée de succès et la compréhension, la paix et la justice triompher dans le monde.

299. M. AFFO (Bénin) : Monsieur le Président, c'est pour moi un insigne honneur que de me joindre à vous, pour la première fois à la tête de la délégation de la République populaire du Bénin, et aux éminents représentants de la communauté internationale ici réunis pour qu'ensemble nous explorions les voies et les moyens qui nous permettront de rendre possibles la cohabitation pacifique et la sécurité, que nous appelons de tous nos vœux et de toutes nos forces, entre les peuples du monde entier et de leur assurer les conditions optimales d'une coopération internationale mutuellement bénéfique.

300. Monsieur le Président, je voudrais associer les chaleureuses félicitations de ma délégation à celles, unanimes, qui vous ont été adressées par les éminents orateurs qui m'ont précédé à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. La République populaire du Bénin se félicite particulièrement de ce que la

lourde mais exaltante mission que constitue la conduite de nos débats échoie cette année à l'éminent homme d'expérience que vous êtes et dont la parfaite connaissance de tous les rouages des organes du système des Nations Unies n'est plus à démontrer. Mais par-dessus tout, vous représentez, Monsieur le Président, un pays qui s'est bâti une indéniable notoriété sur la scène internationale, et particulièrement en Afrique, à travers les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer dans la recherche d'une solution durable au problème que connaissent nos frères d'Afrique australe qui sont l'objet de toutes les manifestations d'oppression raciale.

301. En accédant à cette haute charge, Monsieur le Président, vous prenez la succession de M. Jorge Illueca, président de la République du Panama, qui a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale avec une grande sagesse, une lucidité et une fermeté remarquables. Nous tenons à lui rendre ici un vibrant hommage.

302. La délégation béninoise voudrait rendre au Secrétaire général un hommage à la hauteur des qualités exceptionnelles qui sont les siennes dans la mise en œuvre courageuse et persévérante des nobles idéaux de la Charte des Nations Unies. Le brillant rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1] qu'il a présenté est un nouveau témoignage de ses qualités de courage et de lucidité. Ma délégation tient aussi à lui adresser les sincères remerciements de la République populaire du Bénin pour la marque d'amitié qu'il a voulu lui témoigner en se rendant en visite officielle à Cotonou en janvier 1984, au lendemain de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Le Conseil exécutif national de la République populaire du Bénin renouvelle par ma voix au Secrétaire général son appui sans réserve dans la lourde responsabilité qu'il assume.

303. Qu'il me soit également permis de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Brunéi Darussalam, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

304. Tous les ans, répondant à l'inévitable élan de solidarité qui doit nous unir, nous nous retrouvons dans cette instance pour nous pencher sur les grands problèmes de notre temps, ceux qui affectent la vie de nos Etats et de nos peuples et constituent une menace pour le fragile équilibre de notre monde présent et à venir. Le projecteur que nous dirigeons aujourd'hui sur la situation de l'humanité nous oblige à de bien douloureux constats qui ne permettent plus tellement d'entretenir optimisme et espoir. A l'horizon, en effet, s'accumulent les nuages du désastre et de l'effondrement.

305. Livré à l'égoïsme, à la volonté de puissance et à l'esprit de lucre, notre univers est devenu une planète surchauffée soumise à l'aggravation des tensions de tout genre sur lesquelles n'ont plus barre l'action concertée, le dialogue, la compréhension, la complémentarité inéluctable de nos destins, la globalisation de nos problèmes pour une meilleure approche de solution. La conscience des dangers communs qui nous guettent, au lieu de nous inciter à nous unir pour éviter les fléaux, nous fait plutôt perdre la tête et nous pousse à prendre des mesures de protection toutes aussi folles les unes que les autres.

306. D'où vient que partout surgissent les apprentis sorciers en nombre toujours plus grand qui s'acharment à tout désaxer et à tout compromettre ? Nous ne pourrions pas nous résoudre à accepter ces signes comme le présage de brutales commotions et de cataclysmes, car les problèmes et les difficultés qui nous assaillent ne sont pourtant pas insurmontables.

307. Sur le front de l'économie mondiale où règnent les plus graves désordres, une volonté politique commune, qui lierait toutes les grandes zones de notre planète dans un élan fraternel pour conjurer la faim et assurer le progrès, reste pourtant la seule réponse, l'unique solution à notre monde en désarroi où les droits de l'homme reconnus et consacrés dans la Charte des Nations Unies sont partout battus en brèche et ne reçoivent plus aucune application effective en raison de l'hypothèque qui pèse sur la liberté, le droit de décider de son destin, le droit de se nourrir, le droit d'avoir un toit, le droit de pouvoir se soigner et s'éduquer.

308. Evoquer ces droits élémentaires aujourd'hui, c'est constater la situation dramatique qui est faite en cette fin du xx^e siècle aux milliards d'individus qui peuplent le tiers monde et qui sont les laissés-pour-compte dans un système qui sous-paie leurs efforts et leur production, engendrant ainsi un cycle de paupérisation. Les pénibles efforts de restructuration de l'économie engagés par les pays en développement sont annulés par la dégradation permanente des termes de l'échange. Et rien apparemment ne vient soulager la misère de ces pays. Le retour à l'application arbitraire et injustifiée du protectionnisme affecte sans cesse les perspectives de production et d'exportation des pays en développement qui se voient ainsi bloquer l'accès aux marchés extérieurs. Ces pays sont comme frappés par une fatalité aveugle; mais à y regarder de très près, la situation dont ils souffrent a des causes. Nous les trouvons dans la logique d'un système basé sur le profit que régissent les multinationales en fonction de leurs intérêts égoïstes. Parents pauvres du système économique international, les pays du tiers monde ne reçoivent que les petites faveurs qui leur sont accordées en raison de leur participation marginale à un système dur et impitoyable qui ne leur appartient pas. Les effets les plus pervers de la crise leur sont réservés.

309. C'est ainsi que les dotations prévues par les institutions de coopération sont largement réduites. Et à la dépréciation monétaire est venue s'ajouter ce que d'aucuns appellent une démographie galopante. Le montant des transferts réels par habitant a par exemple baissé de 20 p. 100 en ce qui concerne les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ce qui ramène en chiffres réels le montant de l'aide à quatre dollars par habitant et par an.

310. Il est d'autant plus important de rappeler ces faits que certains Etats parmi les plus riches prennent prétexte de la crise pour diminuer massivement les ressources pour le développement. Une réduction de 30 p. 100 des montants de l'aide avait même été envisagée sans la moindre hésitation dans certains milieux de responsables. Cette mesure, si elle avait été appliquée, n'aurait fait qu'aggraver dangereusement la situation précaire des pays en développement dont certains, sans ressources, ne peuvent plus accéder au marché de l'emprunt.

311. L'un des problèmes majeurs que rencontre le tiers monde, en effet, est celui de l'évolution sans précédent de l'encours de la dette extérieure qui fait que nos pays ne produisent maintenant que pour payer le service des dettes qui s'accroissent à un rythme infernal et injuste. Les efforts de stabilisation, de démarrage et d'ajustement économique sont ébranlés par la remontée des taux d'intérêt et la flambée du dollar qui créent partout dans le monde des tensions. La dette extérieure du tiers monde approche aujourd'hui les 850 milliards de dollars et les mécanismes iniques qui créent ce marasme doivent être changés. Nul ne gagnerait à laisser la situation évoluer jusqu'au point de rupture qui a déjà été frôlé dans certaines régions du monde où une suspension des paiements aux banques créancières avait été décrétée ! De tels scénarios qui marquent une nouvelle étape dans le délabrement économique du tiers monde, lequel frise la liquidation et la banqueroute, risquent, si l'on n'y prend garde, de produire une dégénérescence des rapports Nord-Sud, une crispation et un affrontement dont on tremblerait à en mesurer l'ampleur.

312. Obtenir des liquidités sur le marché financier international relève du prodige et participe en fait de chantages et de marchandages sordides. Les plus gros emprunteurs internationaux n'y trouvent même plus leur compte et les Etats au déficit budgétaire considérable qui tentent de drainer chez eux l'épargne mondiale n'arrivent pas non plus, malgré divers artifices, à s'en sortir.

313. La survie dans nos pays ne saurait s'accommoder du projet de réorganisation mondiale qui se dessine et qui se caractériserait par la domination technologique et industrielle des pays riches. Cette solution, qui cherche à tout prix à restaurer les taux de profit sur un mode hiérarchisé qui privilégierait les plus forts, laissera assurément les plus faibles sur le bord de la route. Le rééchelonnement et le refinancement des dettes qui leur sont proposés pour assurer leur maintien dans le système économique existant ne pourraient pas, à l'analyse, apporter des améliorations sensibles dans la situation de nos pays.

314. Ce dont notre monde malade a besoin aujourd'hui, c'est d'une véritable démocratisation de la gestion financière qui passe par l'élaboration d'un contrat de solidarité et, par conséquent, par l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

315. Le système actuel est bloqué et, dans ce cadre, une réorientation dans un sens favorable au développement d'organismes comme le FMI et la Banque mondiale est plus que jamais nécessaire. Il est évident que pour réussir dans cette nouvelle voie des critères autres que celui de la rentabilité doivent être adoptés. L'instauration d'un véritable contrat de solidarité entre les pays riches et les pays pauvres reste encore à définir. On pourrait réactualiser et exploiter la voie préconisée par le Mouvement des pays non alignés qui prévoit la création d'un fonds de développement financé par une réduction et un transfert de dépenses d'armement.

316. Il importe plus que jamais, devant l'incontournable réalité de la misère et de la famine qui demeurent la source de formidables explosions politiques, de trouver des solutions aux graves contradictions de notre monde en crise. La prospérité des pays riches ne peut plus continuer à s'édifier sur le dénuement

et la misère des pauvres. Aucun développement, quel qu'il soit, ne peut se concevoir si les problèmes de survie qui confrontent plusieurs composantes du tiers monde ne sont pas maîtrisés et équitablement résolus. Aider le tiers monde à créer un ordre international plus juste, c'est s'aider soi-même et assurer le progrès de l'humanité.

317. Depuis quatre ans, notamment par sa résolution 35/88 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale lance un appel à la communauté internationale pour une assistance financière matérielle et technique au Bénin afin de l'aider à surmonter ses difficultés économiques. Entre-temps, le Secrétaire général n'a cessé de prendre des mesures dynamiques pour mobiliser et organiser cette assistance économique spéciale au Bénin. C'est ainsi, notamment, que des missions d'évaluation se rendent périodiquement au Bénin pour faire avec nos autorités le point sur l'avancement de ce programme; c'est ainsi également que la table ronde des partenaires au développement socio-économique du Bénin, organisée à Cotonou en mars 1983, a reçu une assistance déterminante du PNUD.

318. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler, du haut de cette tribune, toute la reconnaissance du peuple béninois, de son parti et de son gouvernement aux Etats Membres et aux institutions spécialisées des Nations Unies pour l'intérêt et l'assistance qu'ils accordent au Programme d'assistance économique spéciale au Bénin ainsi qu'à son plan de développement 1983-1987.

319. Comme on le sait, une nouvelle mission d'évaluation de ce programme s'est rendue au Bénin au cours du mois de juin de cette année. Les résultats et les recommandations de cette mission figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la question [A/39/383].

320. Je voudrais ici rappeler que le bilan de ces quatre années de réalisation des projets de ce programme reste encore modeste et cela compte tenu de certains aléas, telle la sécheresse, qui viennent perturber la programmation initiale.

321. C'est le lieu pour ma délégation de remercier très sincèrement, au nom du Gouvernement béninois, tous les Etats et tous les organismes du système des Nations Unies qui ont apporté une assistance d'urgence au Bénin lors des graves problèmes qu'il a connus à la suite de la sécheresse de 1983-1984.

322. Je voudrais lancer un appel à tous les Etats Membres, aux institutions internationales, aux organisations et institutions spécialisées des Nations Unies afin que de nouveaux efforts d'assistance soient consentis à mon pays en vue de la réalisation totale et sans autres délais des projets de développement inscrits au programme d'assistance économique spéciale de l'Organisation des Nations Unies au Bénin.

323. Ma délégation, de concert avec celles d'autres pays frères, souhaite qu'à sa trente-neuvième session l'Assemblée générale adopte une résolution conséquente en vue de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'accroître la capacité d'intervention des institutions spécialisées des Nations Unies qui aident les pays victimes de la désertification et de la sécheresse.

324. J'aurais beaucoup aimé ne pas parler à cette session, devant cette assemblée, de certaines crises

politiques ou du moins en parler uniquement en d'autres termes pour montrer ma pleine satisfaction si elles avaient été jugulées et surmontées. Malheureusement, malgré les pertinentes et judicieuses propositions que les représentants ont formulées dans cette salle au cours des sessions précédentes, je constate avec une profonde amertume que la situation politique internationale est plus que jamais préoccupante.

325. En effet, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine ou ailleurs dans le monde entier, la volonté clairement exprimée et les bonnes intentions affichées par les uns n'ont pu permettre, en raison de la duplicité, de la perfidie et des obstructions des autres, de circonscrire certains problèmes qui ont déjà été largement évoqués l'année dernière. Pis encore, ces problèmes se sont aggravés, tandis que, dans le même temps, d'autres situations particulièrement difficiles ont été créées par ceux-là mêmes qui tirent ostensiblement et cyniquement profit de la confusion, des tensions et des agitations de tous ordres.

326. La délégation béninoise est vivement préoccupée par la situation anachronique qui dure en Afrique australe du fait du régime minoritaire et raciste de Pretoria, voué du reste aux gémonies par tous les peuples épris de paix, de liberté et de justice. En effet, la dignité humaine, les principes fondamentaux et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies continuent d'être bafoués en Afrique australe par le régime raciste de Pretoria qui, en la circonstance, bénéficie du soutien et de la complicité actifs et à peine voilés de ceux qui sont toujours en quête d'aventures coloniales et néocoloniales ainsi que d'exactions et de profits y afférents.

327. C'est donc dire que la population noire sud-africaine est toujours l'innocente victime de l'ignominieuse politique d'*apartheid* dont les corollaires bien connus sont entre autres la répression aveugle, sanglante et barbare, les arrestations massives, les assassinats crapuleux, et j'en passe.

328. C'est dire également que l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud est malheureusement encore d'actualité. Qu'on n'en doute point ! L'obstination à vouloir lier l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines d'Angola, la cinglante exacerbation du racisme et des atteintes aux droits de l'homme sont toutes choses qui prouvent, s'il en était encore besoin, que la soldatesque sud-africaine ne veut nullement en finir avec sa politique annexionniste et raciste et multiplie à cette fin toutes les diaboliques intelligences doublées de manœuvres insidieuses qui lui sont si bien connues.

329. C'est de ce répréhensible lot quotidien d'abjectes intelligences et manœuvres que procèdent les pseudo-réformes constitutionnelles et les mascarades électorales organisées en août dernier pour les populations métisse et indienne sud-africaines.

330. Fort heureusement, les opprimés d'Afrique du Sud, dont ma délégation se réjouit du reste de l'esprit de maturité et de solidarité, ont très vite compris la cynique finalité de la "nouvelle Constitution", qui est de briser leur unité et de mieux asseoir l'odieux système d'*apartheid*; ces opprimés, dis-je, ont pris l'héroïque et historique décision de boycotter massivement et avec succès les simulacres d'élections qui ont été organisées.

331. La République populaire du Bénin, qui condamne sans réserve la nouvelle politique organisée par le régime de Pretoria sous l'ingénieuse dénomination de "réformes constitutionnelles", se félicite de la riposte du peuple sud-africain à la dernière trouvaille de l'*apartheid*.

332. De même, mon pays a hautement apprécié la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité qui dénonce et rejette énergiquement la prétendue constitution en Afrique du Sud. Au-delà cependant de cette résolution, le Bénin demeure convaincu de l'urgence clairement évidente qu'il y a de prendre des sanctions globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre ce paria de la communauté internationale.

333. Je tiens par ailleurs à assurer du soutien indéfectible du peuple et du Gouvernement béninois tous ceux qui, en Afrique australe, luttent pour l'indépendance, la paix, la liberté, l'égalité et la justice. Je saisis cette occasion pour réaffirmer particulièrement l'appui de mon pays à l'ANC dans sa glorieuse lutte contre l'*apartheid* et à la SWAPO dans son héroïque combat pour faire accéder la Namibie à l'indépendance. En effet, la conviction profonde de mon pays est que seuls l'éradication complète du fléau que constitue l'*apartheid*, d'une part, et l'application inconditionnelle et intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, d'autre part, pourront ramener la paix en Afrique australe.

334. J'appelle également de tous mes vœux cette paix au Sahara occidental, car l'imbroglio et l'impasse dans lesquels se trouve la question de la décolonisation de cette région nous préoccupent à plus d'un titre. Mon pays, qui a applaudi la résolution sur le Sahara occidental adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983²⁵, est persuadé que par ces recommandations l'Organisation panafricaine avait tracé le cadre idéal pour un règlement négocié, pacifique et politique du lancinant problème sahraoui. Ce juste point de vue était largement partagé par l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, qui n'a pas hésité à faire siennes lesdites recommandations. Malheureusement, c'était compter sans les menées obstructionnistes et dilatoires. Les auteurs de ces menées se complaisent donc dans la confusion qu'ils ont délibérément et savamment créée, une confusion nuisible aux intérêts des peuples de la région, malheureusement victimes d'un conflit dont on aurait pu se passer avec un peu de bon sens, de logique et de franchise.

335. Ma délégation, fidèle au principe du droit à l'autodétermination de tous les peuples quels qu'ils soient, consciente que la confusion ne saurait constituer une issue honorable au drame sahraoui, attire l'attention de l'Assemblée sur l'impérieuse nécessité de tout mettre en œuvre pour débloquer la situation au Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes de l'OUA et de l'Organisation des Nations Unies.

336. Ma délégation, qui renouvelle son soutien à la République arabe sahraouie démocratique que le Bénin a reconnue comme Etat souverain, est en effet fermement persuadée que seule une application conséquente et responsable des recommandations de l'OUA

et de l'Organisation des Nations Unies pourra conduire à une juste solution du problème sahraoui et permettre aux populations éprouvées de la région de se consacrer aux complexes tâches de développement qui les attendent.

337. De même, de semblables tâches incombent au peuple frère tchadien dont le drame ne saurait laisser aucune délégation, en tout cas pas la nôtre, indifférente. En effet, la situation de "ni guerre ni paix" qui prévaut depuis un certain nombre de mois au Tchad est tout aussi nuisible à l'effort de reconstruction nationale que la guerre elle-même. Seule une paix totale et une réconciliation effective de tous les fils du Tchad pourront permettre à ces derniers de s'atteler, en toute quiétude et dans la joie de vivre retrouvée, à l'immense tâche de reconstruction de leur pays durement affecté par des années de guerre civile.

338. Mon pays soutient donc tous les efforts, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, visant à instaurer la paix et la concorde au Tchad par une nécessaire union de tous les Tchadiens. C'est ici d'ailleurs le lieu pour ma délégation de se féliciter de toutes les actions de réconciliation menées par le Président en exercice de l'OUA et quelques autres chefs d'Etat africains.

339. Ma délégation accueille avec satisfaction la décision des Gouvernements français et libyen de procéder au retrait de leurs forces et éléments d'appui du Tchad à partir du 25 septembre 1984. Puisse l'opération qui vient de commencer effectivement être le prélude à un véritable processus de réconciliation entre tous les fils du Tchad et à une paix durable dans ce pays frère.

340. A la trente-huitième session de l'Assemblée générale [32^e séance], la délégation béninoise a tiré sur la sonnette d'alarme devant la détérioration de la situation et la montée de la tension au Moyen-Orient. La délégation que je conduis est préoccupée par l'évolution des événements dans cette zone qui est l'une des plus explosives de notre globe en raison de l'ampleur du drame qui s'y déroule. Il apparaît une fois encore que la paix et la sécurité dans cette région passent indubitablement par le respect par l'Etat sioniste d'Israël de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU qu'il se refuse obstinément à reconnaître et à mettre en œuvre. L'Organisation se devra d'apprécier à sa juste valeur l'attitude d'Israël et d'en tirer toutes les conclusions qui s'imposent. La communauté internationale ne peut et ne doit en effet rester passive devant la politique d'agression, de génocide, de massacres et de création de colonies de peuplement que continuent de pratiquer impunément les dirigeants sionistes.

341. Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour faire entendre raison à l'Etat sioniste et pour l'amener non seulement à appliquer les résolutions de l'ONU pour lesquelles il affiche un mépris répréhensible, mais encore à abandonner une politique qui est source d'instabilité et de danger pour tous les peuples de la région et une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales.

342. Dans l'état actuel des choses, mon pays, quant à lui, exige, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, le retrait immédiat et sans condition d'Israël du Liban et de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Nous demandons également que soit réalisé sans délai le droit légitime du peuple palestinien

à l'autodétermination, y compris le droit à la création d'un Etat indépendant en Palestine. A cette fin, mon pays apporte et apportera toujours son soutien politique et diplomatique à l'OLP, seul et unique représentant du peuple opprimé de la Palestine.

343. Le Liban, qui est le théâtre poignant d'affrontements fratricides suscités et entretenus par les interventions étrangères, est un sujet de préoccupation pour ma délégation. Elle se félicite de la formation au Liban d'un gouvernement d'unité nationale où toutes les tendances politiques du pays collaborent à la gestion démocratique des affaires de l'Etat libanais et au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays. Ma délégation espère que ce gouvernement, symbole du dialogue entre frères libanais, saura conduire honorablement le destin du Liban et consolider, pour le bonheur de tous, la paix qui s'instaure progressivement dans le pays.

344. Je ne saurais par ailleurs évoquer la situation au Moyen-Orient sans mettre également en relief le conflit persistant qui oppose l'Iran et l'Iraq, deux pays frères qui se livrent une impitoyable guerre. Les récents développements de ce conflit sont pour ma délégation une source de vives inquiétudes et de grandes appréhensions, car les risques d'internationalisation s'accroissent de plus en plus et les destructions massives subies de part et d'autre ne font qu'annihiler les efforts de développement des peuples iraquien et iranien qui ont déjà perdu dans cette guerre un nombre effarant de leurs dignes fils.

345. Ma délégation invite donc une fois encore l'Iran et l'Iraq à s'asseoir à la table des négociations afin de régler pacifiquement, et sur la base des principes consacrés en la matière, le différend qui les oppose depuis plus de quatre ans et qui ne sert nullement les intérêts bien compris de leurs peuples respectifs.

346. Tout autant que la situation en Afrique et au Moyen-Orient où l'instabilité est totale et où les peuples sont, du fait des tensions, détournés des préoccupations de développement qui devraient être les leurs, la situation en Asie et en Amérique centrale retient également notre attention.

347. Mon pays se préoccupe de la présence des troupes étrangères dans la péninsule coréenne, présence qui constitue un handicap majeur à une issue juste et honorable à la crise qui persiste dans cette partie du monde. Ma délégation nourrit le ferme espoir que les forces étrangères libéreront le plus tôt possible la péninsule, afin que la lutte inlassable que livre la République populaire démocratique de Corée pour la réunification juste, pacifique, indépendante et démocratique de toute la Corée puisse être rapidement couronnée de succès.

348. En Amérique centrale, mon pays est consterné devant toutes les menées orchestrées contre les peuples et les Etats progressistes de la région dont les droits légitimes sont ignorés et bafoués. Aussi ma délégation tient-elle à réaffirmer le ferme attachement du peuple béninois et de son gouvernement aux droits universellement reconnus de tout peuple de disposer de lui-même et de choisir son régime politique.

349. Ma délégation exhorte tous les Etats à se conformer dans leurs pratiques à ces principes fondamentaux qui s'appliquent à tout Etat qu'il soit petit ou grand, faible ou puissant.

350. Mon pays demeure solidaire de tous les peuples opprimés, de tous les Etats agressés de l'Amérique centrale, à qui nous renouvelons notre indéfectible soutien dans leur juste lutte pour se libérer de l'oppression et de la domination étrangère. Le Bénin apporte son appui aux peuples latino-américains et au Groupe de Contadora qui œuvrent pour la paix et la stabilité en Amérique latine.

351. Il est pourtant facile pour nous tous ensemble de rendre notre monde plus vivable et plus apte à répondre aux exigences de nos besoins pour autant que nous fassions l'effort nécessaire en vue de traduire dans les faits notre volonté de conjurer résolument le spectre de la mort et de l'holocauste que nous brandissons nous-mêmes de plus en plus fréquemment, en considérant le désarmement comme une impérieuse nécessité pour la survie du genre humain.

352. Aujourd'hui, une triste et redoutable réalité est en train de se faire jour, et menace de ternir davantage la mince lueur d'espoir que nous commençons à avoir dans l'impossibilité d'une guerre nucléaire. En effet, jusqu'ici, d'aucuns misaient sur l'improbabilité d'un conflit nucléaire parce que personne ne pourrait sortir vainqueur d'un tel cataclysme. On pouvait donc s'en tenir jusque-là au caractère purement dissuasif de l'installation des engins nucléaires. Malheureusement, de jour en jour, de nouvelles données viennent ajouter une autre dimension à cette situation.

353. En dépit de tout ce qui a été dit ou fait dans ce domaine, la course effrénée aux armements s'est poursuivie jusqu'ici. Mais le fait essentiel aujourd'hui est que, loin de rétablir durablement un équilibre rompu par la mise en service d'un nouveau type d'armement de destruction massive, le déploiement du même type d'arme appelé à lui faire pièce, comme on l'a prétendu, n'a été en réalité qu'une autre étape dans la course aux armements nucléaires. A telle enseigne qu'à l'heure où nous parlons le développement des armes nucléaires a bien fini par s'inscrire dans une logique de guerre, c'est-à-dire dans des plans de guerre et des plans d'opérations militaires.

354. Comment, dans ces conditions, ne pas se laisser gagner par une profonde angoisse devant une menace aussi grave ? On a beaucoup écrit ces jours-ci sur les missiles de croisière dont le déploiement, semble-t-il, rend très difficile le contrôle du respect des accords de limitation des armements et accroît la possibilité de les contourner et, partant, de les violer.

355. Pensons que le coût d'un missile de croisière, d'un seul, suffirait à soulager les souffrances et à transformer la vie d'un million de personnes aujourd'hui victimes des rigueurs climatiques du Sahel en Afrique. Ces armes se comptent déjà par centaines actuellement.

356. Devant quel tribunal faudra-t-il donc que nous plaitions la cause de la paix qui est pourtant du domaine du possible ?

357. On consacre de plus en plus de sommes faramineuses à la construction et à la maintenance d'arsenaux de guerre classiques ou nucléaires, alors que, dans le même temps, on se détourne délibérément ou inconsciemment des responsabilités internationales qui nous font obligation de mobiliser ces précieuses ressources et de les destiner à l'aide au développement et à l'amélioration des conditions de vie des peuples, y compris même ceux des pays développés.

358. Encore une fois, nous lançons donc un appel à tous les dirigeants de tous les pays du monde, et particulièrement à ceux dont les pays se trouvent être nantis de la redoutable capacité militaire, afin qu'ils fassent droit à un dialogue politique responsable qui permette, en établissant sans acrimonie et sans complaisance le diagnostic de la crise, l'application sans délai des mesures préconisées par la communauté internationale. Nous voulons que notre appel soit l'expression de la nécessité et de l'urgence qu'il y a à agir, en même temps qu'un acte de foi empreint du sens très élevé des responsabilités.

359. L'Organisation des Nations Unies a identifié son nom à un idéal de droit, de justice et de paix, un idéal duquel notre monde s'éloigne de plus en plus. Nous devons nous convaincre également qu'elle a des lois à défendre, et surtout des valeurs à préserver. Malheureusement, sa fonction première, le maintien de la paix et de la sécurité et la conduite de la coopération internationale pour le développement, est encore, hélas, l'objet d'une désaffection persistante.

360. Mais ne baissons pas les bras. La crise de confiance, voire même d'identité, que nous traversons peut être vaincue. C'est une œuvre d'envergure et sa réalisation n'est pas aisée. La définition de l'Organisation des Nations Unies et les fondements mêmes de son existence sont un acte d'espoir. Alors, pourquoi pas ? Engageons dès maintenant le dialogue franc qui doit servir de soubassement à l'édifice et, de cette immense conjugaison des efforts, naîtra certainement le retour à la véritable vocation planétaire de l'Organisation des Nations Unies.

361. Prêts pour la révolution, la lutte continue !

La séance est levée à 19 h 20.

NOTES

¹ *Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), mesures conservatoires, ordonnance du 10 mai 1984, C.I.J. Recueil 1984, par. 169.*

² Adopté par la Conférence du haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981. Voir A/36/333, annexe.

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 7, sect. I.*

⁴ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.*

⁵ Voir A/38/132, annexe, sect. III, chap. XX.

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Annexes, points 39 à 57 de l'ordre du jour, document A/37/243.*

⁷ A/S-12/AC.1/12 et Corr. 1.

⁸ CD/540/Appendice II/Vol.III, document 500.

⁹ Voir A/CN.10/64, annexe.

¹⁰ Voir CD/228, Appendice II/Vol. I, document CD/160.

¹¹ Voir A/36/388.

¹² Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. A, par. 5.*

¹³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.*

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15943.*

¹⁵ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/121.*

¹⁶ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.*

¹⁷ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.*

¹⁸ A/S-11/14, annexe I.

¹⁹ *Ibid.*, annexe II.

²⁰ E/1984/110 annexe.

²¹ Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, sect. A.*

²² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982, document S/15510, annexe.*

²³ A/38/132, annexe, sect. III.

²⁴ *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.*

²⁵ Pour le texte, voir résolution 38/40, par. 1.